

Musique **bretonne**

MAI/JUIN - MAE/MEZHEVEN 2005 - N° 190

3,50€

www.dastum.net

Mémoire en chansons et Révolution

Le 9^e Roué Waroch en images

Actualité du collectage en Bretagne

Dossier :

**Droit d'auteur, Sacem et
musique traditionnelle**



Coop Breizh NOUVEAUTÉ



APPRENEZ LES DANSES Volume 8 / Bal à Dinan

De la théorie à la pratique, il n'y a que quelques pas ! "Apprenez les danses bretonnes" est une collection de treize CD destinés à l'apprentissage des danses de Bretagne, terroir par terroir. Chaque album, constitué de morceaux inédits, est accompagné de fiches techniques.



GILLES SERVAT Sous le ciel de l'eau et d'eau

35 ANS DE CARRIÈRE
SON 20 ÈME ALBUM

Participation du Bagad de Lokoal-Mendon et des enfants des écoles Diwan



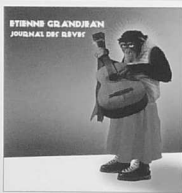
RÉGIS HUIBAN Sans-sommeil

Régis HUIBAN s'évade du carcan traditionnel et donne la part belle à l'improvisation. L'accordéoniste atypique puise dans la mémoire collective et peint une musique bretonne en bleu... en nuit bleue, en bleu jazz.



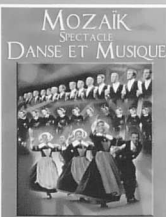
KEJ Namou

Le trio KEJ est un ensemble musical dont la base de travail est la musique traditionnelle bretonne, dépassant toutefois les frontières de celle-ci par la rencontre d'autres sonorités, d'autres inspirations, d'autres cultures... Il nous entraîne au carrefour de l'Afrique, de la Bretagne, du jazz et de la musique contemporaine.



ETIENNE GRANDJEAN Journal des rêves

L'artiste rennais, accordéoniste virtuose et musicien touche à tout sort son nouvel album solo. Narrateur de petites nouvelles mélancoliques, un brin surréalistes, il concocte des mélodies délicates et limpides, dans un style singulier et avec beaucoup d'élégance.



MOZAÏK CD / DVD Cercle celtique Brug Ar Menez Spézet

LAURÉAT DU CHAMPIONNAT DES CERCLES CELTIQUES EN 2001 ET 2002. 11 musiciens font virevolter 60 champions de la danse bretonne. Ils portent le costume avec fierté et illustrent la finesse, la subtilité de la danse et le bonheur d'y participer ! Un spectacle grandiose !

www.coop-breizh.com

COOP BREIZH / Kerangwenn / F. 29540 SPÉZET

Tél. 02 98 93 83 14 / Fax 02 98 93 87 97 / E-Mail : info@coop-breizh.fr

Sommaire Taolenn

Agenda	
Courrier	11
Dossier Sacem et musique traditionnelle	14
Histoire Jean Jan, l'évêque Audrein et les autres	28
Chansons Les premiers cantiques bretons	32
Kenavo Arnaud Maisonneuve	35
Retrospective 9 ^e Roue Waroch	36
Portrait Marlu	38
Fenêtr sur Le conservatoire de Lalin, Galice	40
Dastumerien Actualité du collectage	42
Quoi de neuf? Hag a nevez? Actualité du disque	46

Il s'agit toujours de collectes mais cette fois c'est sur celle des droits d'auteurs que Musique Bretonne a choisi de se pencher en interrogeant le fonctionnement de la Sacem. Tout cela invite à une réflexion sur ce que sont le processus de création, la propriété, la diffusion d'une œuvre, notions qui prennent des sens très différents selon qu'elles s'inscrivent dans une société dite traditionnelle, fondée sur l'oralité et le groupe, ou dans une société moderne qui ouvre sur un individualisme âpre à défendre ses droits. Ces deux légitimités peuvent-elles coexister ? Le débat passe aussi par la nécessité de bien articuler le monde du professionnel à celui de l'amateur en n'oubliant pas que la société, dans son devoir légiférant, se doit de protéger autant l'un que l'autre.

Charles Quimbert

Est gescion de retóm de rasérier, maen le tórn-ci, est a perpoz de la rasérier dez dreit ez faézor que Musique Bretonne a dessein de nan saveir pus sur la maèrch de la Sacem. Tót 'la est unn einvitt a parsonjae sur qei qe c'est qe la qeroézon, l'aveir, l'egaltheriy d'unn óvraéy, ben du qei q'a poéint tenaunt la mesm seimeyfiaunz dan unn soétt tradiconall, fondaéy sur la paroll e le qei comun, ó ben corr dan unn soétt modèmn eyó qe nan troet dez jant an decidé de defandri lór dreit personnaus. Lez doez maenyerr de sonjae poan ti alae d'asanbl ? Le deviz est corr de saveir comant qe nan poet menae d'asanbl lez ciun q'i fon du qei dan lór mestier e lez ciun q'i fon du qei a lór leizi, saun óbeliae, a la parfein, qe lez ciun q'i fon la lei devan pargardae le dreit dez un e le dreit dez autr.

Eus dastum ez eus kaoz c'hoazh. Dastum tonioù n'eo ket, dastum arc'hant ne lâran ket. An dastum gwirioù oberour en deus dibabet Musique Bretonne lakaat war-wel ar wech-mañ, oc'h ober un tamm enklask war mont en-dro ar Sacem. Peadra da brederiañ war argerzh ar c'hrouñ, war ar berc'hentiezh, ar skignañ oberennoù, kement meizadoù a zo disheñvel-mik ar ster anezho hervez ma vezont lakaet e pleustr en ur gevredigezh hengounel, diazezet war ar c'homz hag ar vuhez a-stroll, pe en ur gevredigezh modern e-lec'h ma pled an hiniennoù gant difenn o gwirioù dezho. Ha gallout a ra kenveañ an div dro spe-red-se ? Dleet eo d'an diviz kemer e kont ar bed micherel kenkoulz hag ar bed amatour, hep disorñjal e rank ar gevredigezh gwareziñ unan kenkoulz hag egile da-geñver he dever lezenniñ.

Festoù-noz

Samedi 14 mai

Plélan-Le-Grand (35) Les Beurbis Gal-
lèses, Gwen ha Marion, Le Petit Fermier.
Haut-Corlay (22) Carré Manchot, Sonerien Du.
Locoal-Mendée (56) Kendirvi.
Ercée-en-Lamée (35) Damouidame.
Rosporden (29) Penn Gollo.

Samedi 21 mai

Châteaugiron (35) Hamon-Martin
Quintet, Termajik.
Moëlan-sur-Mer (29) Karma.
Saint-Nazaire (44) Emsaverien, Al Lu
vihan, Crussou-Goudedranche.
Saint-Malo (35) Obaya.
Pont-L'Abbé (29) Sonerien Du, Carré
Manchot.
Batz-sur-Mer (44).

Dimanche 22 mai

Sens-de-Bretagne (35) Damouidame.
Allaire (56) Carré Manchot, Hamon-
Martin Quintet, Filifala, Régis Huiban
Quartet, Les Traines Meuriennes, Les
Trompettes du Mozambique, Conq-Cia-
polino, Les Churchfitters...

Dimanche 27 mai

Gordemais (44) Les Berouettes, Toul
Karr, Hengoat-Le Dissez.

Samedi 28 mai

Vern-sur-Seiche (35) Bagad Kadou-
dal, Moal-Chaplain, Pierre et Marie
Sevin...
Louvigné-du-Désert (35) Kendirvi.

Clisson (44) Hamon-Martin Quintet,
Duo Bertrand, Riwoalen-Riwoalen.
Saint-Jean-Trolimon (29) Deus 'ta,
Hélias-Breton, Le Lann-Tanguy.

Samedi 4 juin

Carhaix (29) Startjenn.
Ambon (56) Follenn, Plantec, David
Pasquet Groupe.
Nort-sur-Erdre (44) Hamon-Martin
Quintet.
Taden (22) Christian et Sylvie Riwoa-
len, Patrick Lefebvre, Frères Dréan,
Roland Guillou et Marc Clérivet, Sal-
mon-Tardivel-Lepage.
Pluzunet (22) Carré Manchot.
Pleyben (29) Sonerien Du.

Samedi 11 juin

Dol-de-Bretagne (35) Kendirvi,
Bivoac.
Saint-Brieuc (22) Menestra.
Saint-Laurent-sur-Oust (56) Carré
Manchot.
Quimper (29) Loened Fall, Storvan,
Bagad Kerne, Tengeran.
Melrand (56) Sonerien Du.
Trégastel (22) Darhau, Guichen.

Samedi 18 juin

Saint-Nicolas-du-Pélem (22) Carré
Manchot.
Pleyber-Christ (29) Kependro, Sone-
rien An Oad.
Rosporden (29) Diroll, Lothode-
Cadoudal, Hervieux-Beauchamp.
Loctudy (29) Kelennz.
Kergrist-Moëlou (22) Loened Fall.
Herbignac (44) Yao!



Samedi 25 juin

Ploumagoar (22) Gwelloc'h.
Plouézoch (22) Loened Fall.
L'Hermitage (35) Deomp.
Saint-Jean-de-Boiseau (44).

Dimanche 26 juin

Ile de Batz (29) Après-midi dans
round.
Saint-Théléau (29).

Vendredi 1^{er} juillet

Combrit (29) Follenn, Ebrel-Flatrés,
Breton-Hélias.

Samedi 2 juillet

Ploumagoar (22) Loened Fall.
Ploubazlanec (22) Carré Manchot.
Saint-Evarzec (29) Drennwell, Ebrel-
Flatrés.
Sarzeau (56) Korriganed.
Mauzillon (44) Emsaverien, M. Tatar
& ses Biniouzes, Al Loar Zu, Hallereau-
Paternostre.
Batz-sur-Mer (44) l'Effet Martin.

Samedi 4 juin

Nort-sur-Erdre (44) Hamon-Martin
Quintet, Galenn, Penn Treuz.

Mercredi 6 juillet

Saint-Malo (35) Kendirvi.

Vendredi 8 juillet

Landerneau (29) Hamon-Martin Quintet.

Samedi 9 juillet

Saint-Mayeux (22) Carré Manchot.
Les Montiers-en-Retz (44) Al Loar Zu.
Monterblanc (56) Follenn, Korriganed.
Saint-Malo (35) Deomp.

Mercredi 13 juillet

Sarzeau (56) Al Loar Zu.

Vendredi 15 juillet

Plouzané (29) Karma.

Samedi 16 juillet

Mériadec (56) Carré Manchot.
Le Faouët (56) Loened Fall.
Plumieux (22) Hamon-Martin Quintet.

Concerts

Jeudi 19 mai

Rennes (35) Roland Conq Trio.
Rennes (35) Hamon-Martin Quintet.

Vendredi 20 mai

Concarneau (29) Etienne Grandjean.

Dimanche 22 mai

Nantes (44) Chorale Anna Vreizh.

Mercredi 25 mai

Treffieux (44) Etienne Grandjean.



Berr-ha-berr

Diffusion de musiques du monde

Vous êtes artiste et vous recherchez un tourneur ? L'Association A la tra-
vers "au raccourci" en gallo entre-
prend un projet de diffusion de
musiques du monde.

Elle constitue actuellement son cata-
logue pour diffuser et accompagner
des artistes : Roland Conq Trio (trio à
cordes de Bretagne), Bashavay
(musique des Balkans).

Elle prend aussi en charge des tour-
nées d'artistes étrangers pour le
compte d'organismes ou de produc-
teurs : Juan Carmona (flamenco), Fran-
kie Gavin (violoniste d'Irlande), Kila
(musique irlandaise méisisee), Shle
(Irlande), Mustana (chants qawwali du
Rajasthan)...

Le Grand Moulin
35580 Baulon
Tél. : 02 99 85 36 75
alatravers@uanadoo.fr

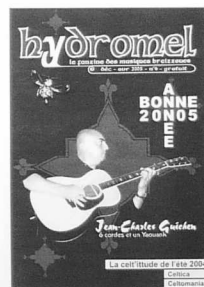
Le magazine en langue bretonne Bremañ soufflé ses 25 bougies !

Miz Ebrel 1980 : darvoudoù Plougoñ.
Ur strollad tud eus ar c'hhevredad Skol
An Emsav a grou ur gelaouenn holl-
vrezhonek : *Bremañ*, "kazetenn ar
stourmoù e Breizh". Deuet da vezañ
daou vloaz war-lerc'h ur gazetenn a
gleier hollek ha miziek. Keleier eus
Breizh hag eus ar bed a-bezh a vez
kinniget gant *Bremañ*. Rubrikennoù
diseñvel a vez kavet enni : al lizheroù,
kemennadennoù a bep seurt, levrioù
ha pladennoù nevez. Kavel e vez ivez
pajennoù Politikerezh, Yezh, Seven-
dùr, Kevredigezh, Etrebroadel,
Armerzh... Abaoe 25 bloaz ha 282
niverenn m'emañ ar gelaouenn o tont
er-maez ingal eo bet cheñchet kalz.
Met bepred he deus klasket tizhout he
fal penañ : titouriñ ar vrezhonegerien
en un doare plijus ha sirius.

Sekretouriezh ha renezerezh :
25 straed Pierre Martin
35000 Roazhon
Pgz : 02 99 38 75 83
bremen@uanadoo.fr

L'UNESCO et la sauvegarde du patrimoine immatériel

En octobre 2003, l'organisation adop-
te la Convention pour la sauvegarde
du patrimoine culturel immatériel. La
France entend ratifier cette convention
en 2005, avec une mise en œuvre
devant débiter en 2006. Dastum a par-
ticipé à une deuxième journée de
reflexion à la Maison des cultures du
Monde à Paris le 4 avril, visant à défi-
nir quelles actions pourraient être
menées par la France, notamment en
Bretagne, dans le cadre de l'applica-
tion de cette convention.



Hydromel, le fanzine des musiques breizhoues

Un petit journal très sympa de 24 pages
édité par l'association Celtique Hydro-
mel et son équipe de jeunes bénévoles
passionnés de musique bretonne. Des
interviews, des chroniques de CD et
de bouquins essentiellement autour de
la bouillonnante culture bretonne de
la région nantaise pour un journal gra-
tuit diffusé à 800 exemplaires dans de
nombreux lieux culturels de Nantes et
des alentours. On peut aussi s'abon-
ner en envoyant en chèque de 5 €
pour 3 numéros au :

1 rue des magnolias
44240 La Chapelle-sur-Erdre

Chers organisateurs,

Nous vous rappelons que la parution dans ces pages est un service gratuit. Vos infos doivent nous parvenir avant le 10 du mois précédent la sortie de la revue (bimestrielle : par la première semaine des mois impairs) par courrier, fax ou sur les deux adresses e-mail suivantes : musique.bretonne@dastum.net et actu@dastum.net.

En effet, Dastum met également à jour quotidiennement un agenda en ligne sur www.dastum.com que fréquentent chaque mois près de 7000 internautes.

Et pour une meilleure mise en valeur de votre événement, il vous est possible de publier une annonce complète avec programme détaillé et visuel. Nous pouvons vous communiquer notre grille de tarifs pour les insertions publicitaires (par exemple, pour une parution, compter 45 € pour 1/6 de page 10 cm x 5,5 cm, 426 € pour une quatrième de couverture en couleur...).

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir vous adresser à Anna Jaouen anna@dastum.net / 02 99 30 07 32.

Samedi 28 mai

Pleucadeuc (56) Création du bagad Avel Douar du pays de Malestroit.
Chartres-de-Bretagne (35) Bagad de Lann Bihoué.
La Bouxière (35) Etienne Grandjean.

Dimanche 29 mai

Pleucadeuc (56) Création du bagad Avel Douar du pays de Malestroit.
Rosporden (29) Louise Ebré, Annick Nedelec, André Le Meut, Josic Allot...

Vendredi 17 juin

Plescop (56) Chouk !

Samedi 25 juin

Lorient (56) Rue des Légendes.

Veillées/balades**Mercredi 18 mai**

Rennes (35) théâtre en breton : Pezhioù-choari nevez de Strollad ar Vro-Bagan.

Vendredi 20 mai

La Grignonais (44) veillée organisée par Dastum 44.

**Dimanche 22 mai**

Clisson (44) balade chantée suivie, en début d'après-midi, d'une initiation aux rondes chantées, le tout organisé par Dastum 44.

Vendredi 27 mai

Langouët (35) soirées contes en gallo avec Jean-Pierre Matthias, Jacky Derennes...

Dimanche 29 mai

Soulvache (44) balade chantée organisée par Dastum 44 en partenariat avec le Cercle celtique de Châteaubriant.

Vendredi 3 juin

Taden (22) soirée organisée par La Bouëze autour de chanteurs et chanteuses de tradition rencontrés grâce aux collectes effectuées dans la région.

Samedi 4 juin

Carhaix (29) randonnée contée l'après-midi avec Jean-Pierre Matthias, veillée de fin d'après-midi avec Jean-Pierre Matthias et Albert Poulain.

Samedi 18 juin

Lanrivaro (29) théâtre en breton : Al Labous hag ar pesketour de Strollad ar Vro-Bagan.

Samedi 25 juin

Lannion, Beg Leguer (22) randonnée organisée par Dastum Bro-Dreger. Retrouvez tous les chanteurs, sonneurs, conteurs qui animent les soirées de l'hiver.

Stages**Samedi 14 mai et dimanche 15 mai**

Pleumeur (56) stage de breton.
Org. Skol an Emsav (02 99 38 75 83)

Samedi 21 mai

Guingamp (22) stage de dérobee de Guingamp.
Org. Cercle celtique de Guingamp (02 96 44 27 88)

Samedi 21 mai et dimanche 22 mai

Brest (29) stage de danses de Bretagne avec Yves Leblanc (02 98 05 90 63)

Samedi 4 juin

Taden (22) stage de musique, chant et danse animés par Patrick Lefebvre (accordéons diato et chromatique), Vincent Morel (violon), Roland Guillou (chant), Thierry Bertrand (veuze), Jean-Yves Bardoul (musique verte), Lionel Dubertrand et Marc Clériveret (danse).
Org. La Bouëze (02 23 20 59 14)

Du 15 au 17 juin

Rennes (35) stage de breton.
Org. Skol an Emsav (02 99 38 75 83)

Du 27 juin au 1^{er} juillet

Rennes (35) stage de breton.
Org. Université de Rennes 2 (02 99 14 16 07)

Du 4 au 9 juillet

Lesneven (29) stage de breton B&B.
Org. Ti ar Vro Leon (02 98 83 30 41)

Du 11 au 15 juillet

Rennes (35) stage de breton.
Org. Skol an Emsav (02 99 38 75 83)

Evénements**Samedi 14 mai**

Nantes (44) 2^e forum des associations culturelles bretonnes en Loire-Atlantique.
Org. AGB 44 (02 51 84 16 07)

**Du 13 au 22 mai**

Bretagne Goul Erwan Fest'Yves, des événements partout en Bretagne.

Du 27 au 29 mai

Cléguérec (56) Festival En Arwen avec comme thème "Bombardés et cie".

Du 1^{er} au 5 juin

Taden (22) Fête de la Bouëze avec au programme : concerts, fest-noz, randonnée chantée, veillée, stages...
<http://taden2005.laboueze.com/>

Dimanche 5 juin

Carhaix (29) Devezh ar brezhoneg organisée par le Conseil culturel de Bretagne. Cette journée mettra en valeur les créations artistiques, les éditions, les animations en langue bretonne.
Org. Dazont ar yezh (02 98 99 18 93)

**Rolan Conq Trio en résidence**

Le 19 mai, le trio à corde de Roland Conq se produira au TNB à Rennes après un travail de résidence soutenu par l'ADDAV56. Les morceaux sont inspirés de la musique bretonne et composés par Roland Conq et enrichis d'airs irlandais, roumains, bulgares et grecs. Roland Conq est accompagné d'Erwan Berenger à la guitare, déjà entendu dans Ohrée Allie, et de Vincent Guerin à la contrebasse, également musicien du chanteur Dominique A. Les arrangements sont issus de toutes les influences des trois musiciens et le message entre musiques traditionnelles, jazz, rock ou folk va de soi.

130 grammes !

C'est le titre de la fantaisie théâtrale sur le jeu de palet mise en scène par Jean Beauce (Compagnie Digor Dor). Ce spectacle en dix tableaux présente des images vidéos (ou jamais on ne montre le palet) et des images sonores où on ne parle que de lui (ses règles, sa fabrication, les lois physiques du lancer, sa chorégraphie...). C'est une rencontre simple, pleine d'humour et de tendresse, une création à la croisée de la tradition et du théâtre contemporain. A savourer par toutes les oreilles.

Contact : 02 99 30 70 70

Compétence linguistique

Le 22 janvier, la Commission Education du Conseil Culturel a voté à l'unanimité une mention sur le transfert de la compétence linguistique à la Région : "La politique désastreuse du gouvernement actuel en matière d'éducation aboutit à une diminution drastique du nombre d'enseignants qui touche particulièrement l'enseignement du et en breton. Or la Région Bretagne vient de voter à l'unanimité un plan de politique linguistique volontariste en faveur du breton et du gallo incompatible avec ces réductions de moyens.

Le Conseil Culturel de Bretagne demande au Conseil Régional : d'une part d'intervenir auprès du ministre de l'Education Nationale pour exiger les moyens nécessaires au développement de l'enseignement du et en breton et du gallo, d'autre part de demander le transfert de compétence en matière de politique linguistique."

Gouelioù Breizh

Le calendrier 2005 de Gouelioù Breizh, Fédération des comités de fêtes traditionnelles de Bretagne est en ligne. Vous y trouverez toutes les dates et les coordonnées des manifestations adhérentes à la Fédération réactualisées, ainsi que de nombreuses informations sur Gouelioù Breizh et des liens qui vous permettront de surfer sur toute la Bretagne. Ce calendrier est également en cours d'impression, sous la forme d'un dépliant tiré à 250 000 exemplaires. Il sera diffusé très largement mais est également disponible sur simple demande au siège de la Fédération. Préparez-vous à un été chaud et festif en Bretagne!

www.gouelioubreizh.com

24^e édition de la Fête de la musique

Vous êtes musiciens, chanteurs, artistes de rue amateurs ou professionnels et vous cherchez des organisateurs susceptibles de vous programmer. Vous êtes organisateurs et vous souhaitez entrer en contact avec des musiciens, des groupes, des ensembles musicaux, faire connaître votre manifestation au niveau départemental ou régional et vous procurer gratuitement des affiches Fête de la musique. Les ADDM (Associations Départementales pour le Développement de la Musique et de la Danse) sont à votre service pour préparer cette Fête de la musique. N'hésitez pas à prendre contact avec elles.

HUBERT
Raud
facteur d'anches

Anches de levriad & anches de bourdons roseau - Accessoires et matériel d'entretien pour cornemuse (Airtight, fil, etc.) - Poches (banatyne zipper, goretex) - Practices, valises, méthodes

20, rue des Quatre-Vents - 56400 AURAY
Tél. 02 97 24 03 39 - Fax 02 97 56 57 65



Rencontres Internationales de Harpe Celtique à Dinan

Dimanche 12 juin

Carhaix (29) Gouel ar vugale.
Org. War! leur Penn ar Bed

Du 16 au 19 juin

Langonet (56) festival de danse.
Org. DAW

Du 24 au 26 juin

Monterfil, Montfort-sur-Meu (35) La Gallèse en fête.

Du 8 au 10 juillet

Gouarec (22) Grande fête 1900, Festival Kost ar c'hoad avec concert, contes, animations de rue...
(02 96 24 90 75)

Mesquer (44) Rencontres de musique irlandaise avec des stands de luthier, des sessions dans les bars et pubs, ateliers divers...
Org. The Session (02 40 34 32 11)

Du 11 au 16 juillet

La Chêze, Plumieux (22), Bréhan (56) Les Assemblées Gallèses vous donne rendez-vous pour faire la fête à la culture de Haute-Bretagne, dite gallèse. Stages musicaux, causeries, ateliers chants, spectacles de théâtre, concerts, fest-noz, charivari...
(02 96 28 93 53)

Du 12 au 18 juillet

Dinan (22) 22^e édition des Rencontres Internationales de harpe celtique.
Org. CRIHC (02 96 87 36 69)

Concours

Samedi 21 mai

Quimper (29) concours des bagadoù de 5^e catégorie.

Dimanche 22 mai

Saint-Aubin-du-Cormier (35) concours open de bagadoù et spectacles de danses.
Org. BAS 35

Samedi 4 juin

Quimper (29) concours de musique bretonne pour harpe suivi d'un concert avec des ensembles de harpes et du groupe de musique irlandaise Eowynn.
(02 98 53 37 56)

Dimanche 26 juin

Hanvec (29) concours de musique et de danse.
Org. War! leur Penn ar Bed

Annonces

Wanted : loisirs en breton et en gallo !
Vous organisez un centre de vacances ou de loisirs en breton ? Vous montrez des films en gallo ? Vous animez des cours de gym en breton ? Vous préparez une joute contée en gallo ? Vous proposez des visites guidées en breton ou en gallo ou pouvez le faire ?
L'UBAPAR (Union Bretonne pour l'Animation des Pays ruraux) est intéressé.



L'agenda actualisé en permanence est sur www.dastum.net

sée. L'association travaille en effet à un recensement de toutes les activités de loisirs qui se déroulent en breton ou en gallo, à destination des enfants et des adultes. Voici les différentes catégories d'activités concernées : activités artistiques, manuelles et sportives, balades, visites guidées, centres de loisirs, centres de vacances, classes découvertes, fermes pédagogiques, jeux, rencontres, discussions, services, scènes ouvertes.

Si vous organisez ce genre d'activité, prenez contact avec Katell, kateilig@yahoo.fr ou 02 99 51 63 97.

Les informations recueillies seront rassemblées dans une base de données consultable par tous sur internet et mise en valeur dans des feuilles d'appel thématiques.

Mémoire de pensionnat

Les éditions Mémor en Belgique recherchent des témoignages à propos des souvenirs de pensionnat. Qu'ils soient ceux d'anciens pensionnaires ou ceux des parents, des frères et sœurs, des surveillants, des enseignants, des médecins, des directeurs... Ces témoignages peuvent s'attacher au souvenir d'un événement ordinaire ou extraordinaire, à celui d'une personne, à celui d'un jour précis (le premier ou le dernier jour par exemple, une fête, un rituel...) aux préparatifs (trousseau, tenue vestimentaire), au règlement intérieur, ils peuvent tenir compte du contexte historique (période de guerre par exemple). C'est la subjectivité de chacun qui est attendue.

Si vous avez des documents tels que des photos, courriers, chansons, règle-

ments intérieurs, n'hésitez pas à leur envoyer des copies.

Les témoignages et les documents seront sélectionnés en vue d'une publication sur le thème des pensionnats. Les personnes concernées seront contactées auparavant. Quelques-unes d'entre elles seront sollicitées pour un entretien radio en vue d'une émission sur le sujet.

Contact : les.grands.lunaires@sining.be
Les Grands Lunaires
BP 22 1030 Bruxelles3
Belgique
(jusqu'au 31 mai)

Une nouvelle exposition sur l'accordéon diatonique

La fédération Caruhel met à disposition des associations, festivals... une exposition sur l'accordéon diatonique. Elle comprend une vingtaine de panneaux, quelques instruments anciens, un instrument midi, des affiches, des figurines...

Contact : 02 97 74 21 54

Daniel Le Noan

Rojou-du

22810 Plougonver
Plougonveur

Tél./Pgz 02 96 21 62 76

Facteur
d'anches
pour binious
et bombardes.

Oberour
lañchennoù
evit biniaouù
ha bombardoù.



Les musiques actuelles en Bretagne

Lieux, spectacles, festivals, associations, producteurs, artistes, écoles, réseaux... plus qu'un inventaire, cette nouvelle publication de Musiques et danses en Bretagne est une photographie vivante, une mise en lumière des acteurs qui œuvrent en Bretagne dans le domaine des musiques actuelles. Une cinquantaine d'interviews retracent des parcours, des itinéraires de vie, décrivent différents métiers. Un outil de compréhension au service des politiques de soutien à la création, à la diffusion et à la formation en Bretagne que l'on peut se procurer auprès de Musiques et danses.

Contact : 02 99 37 34 58

Ur servij nevez kinniget gant Ofis ar brezhoneg

Merzet ez eus bet pell zo d'ia gant ar vrezhonegerien pegen diaes eo mont en o yezh en emvodoù p'eo trawalc'h d'un den chom hep gouzout brezhoneg evit ma vele kaset ar gaoz e galleg. Ne'hus-bras eo an drase evit dazont ar brezhoneg rak atav e vo en hon touez tud na ouzont ket (mat) brezhoneg.

Setu perak ez eus bet prenet dafar jubennñ a-feson gant Ofis ar brezhoneg. Skañv-tre eo an dafar hezoug ha micherel-se. Kaset-degaset e c'hall bezañ aes-kenañ. N'eus ket ezhomm netra ispisial evit e stallañ hag aestre eo ober gantañ ivez. En emvodoù e c'hall bezañ implijet gant 10 den divrezhonek (ur selaeoull da bep hini).

E servij an holl re a fell dezho implijout ar brezhoneg en o bodadoù-labour emañ ar benveg-mañ a-benn lakaat ar yezh da vezañ bep tro ma vez digarez. Divizet ez eus bet gant Kuzul-merañ Ofis ar brezhoneg prestañ an dafar arbennik-mañ evit netra d'ur c'hevredigezhioù. Ne vo nemet dont da gerc'h-ha da addegas an dafar d'ober. Aes e c'hall tud e diabarzh ar gevredigezh ober war-dro ar jubennñ pe, a-hend-all, e c'hall an Ofis pourchas anvioù tud a-vicher. Ur chekenn-gred a vo goulenet digant an implijer. E Karvez emañ an dafar. Evit gouzout hiroc'h, kit e darempred gant :

Ofis Karvez : 02 98 99 30 10



Planètes Musiques

Le guide annuaire des musiques traditionnelles et du monde vient de sortir. Il recense plus de 5000 contacts (artistes, instruments, luthiers, salles, labels, médias, formations, recherche, information et ressources en ligne, organismes...). Pour cette nouvelle édition, l'accent a été porté sur les opérateurs européens, la facture instrumentale et les ressources sur Internet. Un outil plus que recommandable aux professionnels et aux amateurs des musiques traditionnelles et du monde.

En vente à la fnac, virgini, librairies spécialisées, à Dastum et par correspondance 36 € + 4 € (participation frais d'envoi) à l'ordre de :

Irma
22 rue Soleillet
75980 Paris cedex 20
Tél. : 01 43 15 11 11
www.irma.asso.fr

A propos du vers dans le fruit...

Jean-Yves Le Bot de Saint-Jean-de-la-Poterie réagit au courrier de Georges Epinette sur les jurys de concours, publié dans le n°189 de *Musique Bretonne*.

J'ai longtemps hésité avant de répondre à l'article de Georges Epinette, parce que, à la première lecture je me suis dit : "encore un qui, quand il ne gagne pas, préfère, plutôt que de se remettre en question ou accepter les résultats, puisque tel est le principe d'un concours, dire que le jury est nul, incompetent et peu intègre". Mais là, Monsieur Epinette a franchi la ligne jaune. Membre du jury dans à Gourin en 2004, je veux bien entendre que je suis incompetent, pas à ma place, mais "pas intègre", là, ça ne passe pas.

Comment Monsieur Epinette peut-il dire qu'il savait "a priori" que Daniel Philippe et Michel Tou-

tous allaient être champions de Bretagne ? Il a assisté aux délibérations ? Si c'est le cas et s'il a été témoin de corruption, de notes de copinage, de bidouillage de notes, alors oui, qu'il le dénonce, qu'il nomme les gens, qu'il apporte les preuves de ce qu'il dit. Si tel n'est pas le cas, qu'il cesse ses propos calomnieux.

Je ne polémiquerai pas sur les "airs bateau", le "style aseptisé" et les airs qui sont les mêmes, j'espère que des participants y répondront, à moins qu'ils préfèrent ignorer ce courrier plein de rancœur, ce qui serait, effectivement, le meilleur moyen d'évincer le vers du fruit.



Le Bot-Chevillier

AMZER NEVEZ

20^{ème} Stage International de Musique bretonne et celtique

du 1^{er} au 5 août 2005

Accordéon diatonique	Yann-Fañch PERROCHES
Flûte traversière en bois	Jean-Michel VEILLON
Biniou kozh	Christian ANNEIX
Bombarde	André LE MEUT
Cornemuse	Patrick MOLARD
Harpe celtique	Grainne HAMBLY
Guitare	Soig SIBERIL et Ross KENNEDY
Violon	Christian LEMAITRE et Breda KEVILLE
Danses bretonnes	Jean BARON, Solenn BOENNEC et Alan PIERRE

Amzer Nevez, Soye, 56270 Plœmeur
02 97 86 32 08 - www.amzernelveez.org

La patate en chansons (suite)

Suite à l'article de Thierry Rouaud (cf. MB n°186), Jef Philippe, de Goadout, nous envoie une autre chanson sur les patates.

Tosteit aman, yaouankizou, ma karet c'houi glevo
Ar blijadur ve er c'hartier 'barz 'n eun dennadeg pato.

Ar mevel bras, ar mab a di, a wechou daou, tri ouспен,
Deus karg, pep hini 'n e gorniad, da zibab c'houec'h kanfanten

A-dreuz mintiniou miz Here, nag a vuhe er méziou !
Choarz ha you'h ar gourennerien en em groaz dreist d'ar c'heuniou.

Pad an de, ar maout da c'honnit, koantennig a boanio start ;
D'abarde, vo grêt "toaletenn", evit plijout da ganfand.

Debret koan, tennet ar groten, distailh an arreburi :
"Pennou santier, 'me ar vestrez, deut breman war greiz an ti."

Hag etre e gonkoured, heb ober disteran gaou,
Pep pôtr a renko lodenni torchou fri ha pep sort traou.

Meur a wech, zoken, a glevan, ve pakadou chokola,
Peb a varenn d'ar c'houec'h plac'hig hag ar zeizvet da Gola.

Ha breman, bec'h d'an ebatou, d'ar bal ha d'an dans a dro !
Tapomp holl heb a skubelenn da gas ar polka d'e vro !

Neve so, e meur a dachenn, lâront zo deut er c'hiz vrïo ;
N'haller ket pad da ebatal ha da lampat heb arsao.

Neuze an holl en em renko war ar pankou tosellek,
Hag e vo klevet eur c'hrogad 'tre kanerien vrezonek.

Red vo lezel tud ar vaz-yod d'ober ive eun tamm krog ;
"Dec'h Jan Louis 'noe bet ar butun fenoaz me 'renk kât ar c'hog."

Ha goude eun tamm zerr-leuniad, d'ar gêr gant breur pe gant c'hoar...
Herve kont, n'eo ket istimet neb a retorn gant... eur par.

Kenvroiz, miret ho kiziou, miret-ê en han 'Doue !
Ha c'houi, barzed, savet soniou ; sur e voint kanet goude.

Kerdu 1922

Tennet eus Breiz niverenn 1 (specimen), Genver 1927

A propos du timbre de Kola-Koka

Suite à l'article de Serge Nicolas sur la chanson de Charles Rolland "Kola-Koka", paru dans MB n°189, Bernard Lasbleiz apporte des précisions sur la généalogie de l'air.

J'aimerais revenir sur la partition de "Kola-Koka" car il s'agit d'un timbre qui illustre bien les difficultés que l'on rencontre lorsqu'on étudie ce type de supports musicaux et que l'on essaie de procéder à leur classement. Ces difficultés résultent surtout des fréquents changements de noms que connaissent les timbres au cours de leur carrière. Le problème est d'ailleurs double : un même air peut être désigné par plusieurs formules différentes (c'est le phénomène des "faux-timbres") et une même formule peut désigner différents airs.

Charles Rolland donne donc le titre *Person Plourin* à l'air qu'il souhaite voir utilisé pour sa chanson et le note avec accompagnement de piano sur la feuille volante, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Les choses paraissent donc a priori simple. Seulement, après vérification, il apparaît que Rolland est le seul chansonnier à avoir utilisé l'appel-

lation "Person Plourin" pour désigner un air. J'ai donc cherché dans ses propres chansons s'il ne s'agissait pas d'un emprunt interne, ce qui arrive parfois chez certains auteurs lorsqu'ils estiment qu'une de leurs chansons est suffisamment connue pour que son titre puisse servir de référence à l'air d'une autre. Et c'est effectivement le cas puisque l'une de ses feuilles volantes imprimée en 1900 porte le titre "Chanson nevez war sujet Person Plourin" (Chanson nouvelle au sujet du curé de Plourin) dont le caractère polémique avait quelque peu défrayé la chronique à l'époque. Cette chanson de Rolland était elle-même chantée "war don *Ar c'bizjou nevez*" (sur l'air *Les modes nouvelles*). La chanson des modes nouvelles quant à elle, et bien qu'elle ait connu plusieurs réfections et coupes différentes (4 ou 6 vers) au cours du XIX^e siècle, se chantait également sur un même timbre. L'une des éditions de la première moitié de ce siècle (catalogue Ollivier n°504) donnait à ce timbre le nom de *Cete me eru, va mignon* (Me voilà arrivé mon ami). La mention la plus ancienne de ce timbre originel se trouve dans le premier cahier manuscrit de l'imprimeur morlaisien A. Lédan (1815) pour une chanson de l'époque révolutionnaire : "Var lezen neve Rouantelez Frans... var ton : *Setu me eru, va mignon*". Je

donne à la fin de cet article un schéma qui devrait permettre de clarifier les filiations de ce timbre. Mais il reste à savoir si, à travers ces différentes dénominations, l'air est bien resté le même depuis la fin du XVIII^e siècle et s'il correspond à celui noté par Rolland dans les années 1930 pour "Kola-Koka". On dispose de plusieurs notations pour le vérifier : il s'agit d'abord d'un air du recueil *Kanaouennou santel* de l'abbé Henry datant de 1842¹ qui donne au cantique n°11 le timbre *Chetu me diguet ma mignon* où Henry, comme à son habitude, a bretonnisé "eru" en "diguet". On possède aussi quelques transcriptions manuscrites du timbre *Ar c'bizjou nevez* laissées par le colonel Alfred Bourgeois dont l'une d'entre elles, notée sur une feuille volante conservée à Landevennec, porte la date du 4 mai 1885². Il s'agit manifestement de deux notations du même air, même si celle d'Henry est en 2/4 et celle de Bourgeois en 6/8. Les voici ci-dessous.

Mais si ces deux notations sont bien concordantes, elles n'ont cependant que peu de rapport avec celle de "Kola-Koka". Seules les parties B présentent quelque analogie avec notamment un saut d'octave ou d'une septième au début de la phrase (Do-Do chez



Henry, Sol-Fa chez Bourgeois et Ré-Do pour Rolland) qui est l'une des caractéristiques musicales du morceau. Les parties A, par contre, sont différentes. Celle de Bourgeois rappelle plutôt la fameuse chanson "Cadet Rouxel" alors que la partie A de "Kola-Koka" évoque, elle, plusieurs chansons en breton ainsi que de nombreux airs de danses comme l'air vannetais n°53 (sans doute un bal) noté par Mahé vers la fin du XVIII^e siècle, le bal à quatre quimpérois noté par Y. Galbrun dans son ouvrage *La danse Bretonne* (1936), ou encore un air pour la danse treger chanté par M. Leroy de Trémel à J.-M. Guilcher et Yann Poëns dans les années 1950. Le grand spécialiste de la chanson traditionnelle française Patrice Coirault voyait dans ces versions bretonnes (Notre

chanson folklorique, p.257) des variantes de l'air de ballet *La Contredanse de la Rosière* (1783), également noté dans *La Clé du Caveau* (n°1338) dont la popularité aurait atteint à l'époque plusieurs villes bretonnes. Voici ci-dessus le début de ces exemples que l'on pourra ainsi comparer à la partition de "Kola-Koka".

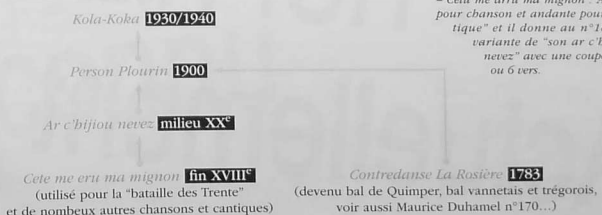
Nous aurions donc à l'origine (fin XVIII^e siècle) deux airs distincts et tous deux très répandus : une contredanse française d'une part (*La Rosière*) qui donnera naissance à différentes variantes pour accompagner le bal un peu partout en Basse-Bretagne et une chanson bretonne d'autre part *Cete me eru va mignon*. Ces deux airs présentaient quelques similitudes mélodiques, surtout dans leur partie B et selon toute vraisemblance c'est

cet air de famille qui aura entraîné une petite confusion dans l'esprit du "barde Charles Rolland du Guerlesquin", et sans doute chez beaucoup d'autres, lorsqu'il donna au timbre *Person Plourin* la ligne mélodique du bal (en l'occurrence trégorois) alors qu'en toute logique il aurait dû noter celle de la chanson.

¹ Notons au passage qu'on retrouve également une variante de cet air pour "La bataille des Trente" dans le Barzaz Breiz de La Villemarqué. L'air qui a pu être emprunté à son ami Henry car il figure dans une édition postérieure à la sienne, servira lui-même de timbre, sous diverses appellations en breton (Stourm an Tregont, Emgan an Tregont...), pour bien d'autres chansons et cantiques.

² Dans le manuscrit récapitulatif de toutes ses notations de timbres (consultable à Dastum Breizh), A. Bourgeois précise au n°17: "Son ar c'bizjou nevez - Cetu me arru ma mignon - Allegro pour chanson et andante pour cantique" et il donne au n°18 une variante de "son ar c'bizjou nevez" avec une coupe de 4 ou 6 vers.

Voici l'arbre généalogique résumant les différentes filiations du timbre :



Droit d'auteur, Sacem et musique traditionnelle

L'origine du droit d'auteur se confond avec celle de l'imprimerie. Sa première fonction était de définir le plus légitimement possible ce qui revenait aux divers réalisateurs d'un livre imprimé. Longtemps, il n'a concerné que l'écrit, puisque le livre était le seul, parmi toutes les œuvres de l'esprit, à pouvoir être reproduit mécaniquement. Le droit d'auteur pris d'abord la forme de "privilège du roi". Avec la révolution bourgeoise et industrielle, le "privilège du roi" devient la "propriété intellectuelle".

Le droit de la propriété intellectuelle est donc né au XVIII^e siècle, tant dans ses applications artistiques que pour encadrer l'activité industrielle. Le XVIII^e siècle est celui de la découverte de l'individu. La revendication d'un droit pour les auteurs comme pour les inventeurs est à inscrire dans ce cadre : les auteurs, en tant qu'individus, ont droit à être rémunérés pour leur travail et il faut récompenser celui qui apporte quelque chose à la société.

On voit comment l'histoire du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle est intimement liée aux évolutions technologiques qui mettent l'écrit et l'enregistrement au cœur de nos systèmes de communication et de diffusion.

Aujourd'hui, le droit d'auteur est une manière de reconnaître le travail des artistes et de le rémunérer. Mais il participe également au processus de marchandisation de tous les biens qui nous entourent en donnant une valeur marchande à des biens immatériels.

À plus d'un égard, les notions de propriété intellectuelle et de droit d'auteur sont en contradiction avec la philosophie et le fonctionnement des sociétés traditionnelles. Là, on ne cherche pas à savoir qui peut avoir créé tel air ou tel conte et il ne viendrait à l'idée de personne de revendiquer une propriété là-dessus. Création ou réflexion, il y a dans tous les cas circulation et adoption des "biens culturels" par des personnes appartenant à des communautés dans lesquelles ces objets immatériels vont s'exercer et donc s'adapter et se transformer. La circulation des œuvres se fait par le truchement d'interprètes qui sont beaucoup plus importants et reconnus par le milieu que les éventuels créateurs (si tant est qu'il y en ait), personnages totalement abstraits dont personne ne se préoccupe... Celui qui est reconnu par la communauté, ce n'est pas celui qui a créé l'air, mais celui qui sait l'utiliser pour faire danser !

La propriété intellectuelle est une notion étrangère à l'esprit paysan, pour qui le "bien", c'est la terre et ce qui s'y rattache. Ce qui n'appartient pas au foncier n'a pas de "valeur" comme telle. Dans la culture traditionnelle, la matière artistique, les savoirs, appartient à tous et peuvent à ce titre être utilisés par tous : aucun chanteur ou

musicien ne se soucie de demander l'autorisation à l'auteur, ni même de savoir s'il y en a un : il chante et il joue, c'est tout.

"La propriété c'est le vol" ?

C'est une question que l'on est tenté de se poser lorsque l'on met en relation la notion de droit d'auteur et la spécificité de la musique traditionnelle. D'astom a d'ailleurs récemment lorsqu'elle a découvert, en travaillant sur l'édition d'un disque sur les collectes de Larboulette, qu'un de "ses" airs était déposé à la Sacem (ou plutôt "un des airs qu'il a collectés", car celui-ci n'appartenait pas plus à Larboulette qu'à la personne qui l'a déposé).

Quelle est la légitimité du droit d'auteur dans le cadre de la musique traditionnelle ? Quelle nuance entre musique traditionnelle et musique d'inspiration traditionnelle ? Quelle rémunération du travail des artistes traditionnels ? Faudrait-il définir un concept nouveau, le droit d'auteur collectif ? Et plus concrètement, puisqu'il y a une institution en France chargée de la collecte et de la redistribution des droits d'auteur : Comment fonctionne la Sacem ? A-t-elle des pratiques spécifiques vis-à-vis des pratiques traditionnelles ? Comment l'argent collecté est-il géré ?

Ce dossier tente d'apporter des éclairages différents sur ces questions. Il ne prétend en aucun cas faire le tour du sujet dans toutes ses dimensions philosophique, politique, économique, juridique et culturelle. Que ceux qui souhaitent poursuivre la réflexion prennent la plume !

Katell Chantreau

¹ Le terme apparaît pour la première fois dans un mémoire du libraire Louis d'Héricourt, en 1725.

Sources :
Jean-Pierre Dépetris
<http://depétris.free.fr/Livres/essais/essai5.html>
Michel Vivant
www.icsasso.org/article.php?id_article=360
Antoine Compagnon
www.fabula.org/companion/auteur9.php
Robert Bouthillier.

PROPRIÉTAIRE
Actuellement Inconnu

Le droit d'auteur

C'EST AUSSI LE COMBAT DES ARTISTES EN BRETAGNE !

Le droit d'auteur est la reconnaissance et la rémunération du labeur d'un travailleur intellectuel. L'histoire du compositeur Ernest Bourget refusant de payer ses consommations dans un cabaret car sa musique était utilisée gratuitement, est l'anecdote la plus connue de la longue bataille contre l'exploitation du travail intellectuel que les historiens spécialistes du sujet font remonter à l'Antiquité gréco-romaine.

La conception du droit d'auteur d'inspiration "latine" reconnaît le droit du créateur sur son œuvre tandis que la conception "anglo-saxonne" consacre uniquement celui du producteur détenteur de l'ensemble des droits y compris de ceux du créateur. Notre droit d'auteur est composé des droits moraux² et des droits patrimoniaux³. Les premiers, inaliénables, comprennent notamment le respect de l'œuvre, le droit au nom, le droit de paternité... Les seconds, composés principalement du droit de représentation et du droit de reproduction, génèrent le salaire du créateur et les reversements de solidarité qui en découlent⁴. Sont venus s'y greffer les droits dits "voisins du droit d'auteur"⁵ pour l'utilisation de la fixation (phonogramme, vidéogramme...) de l'interprétation d'une œuvre de l'esprit par un artiste interprète.



La création artistique : un enjeu économique

Les droits d'auteur et droits voisins constituent une source de revenus, donc une condition essentielle de la création. L'ensemble des industries culturelles en 2003 ont dégagé une valeur ajoutée d'un peu plus de 11 milliards d'euros⁶, soit autant que celles de la construction aéronautique, navale et ferroviaire réunies. 60 % de cette valeur ajoutée est réalisée par le secteur de l'audiovisuel, 34 % par le cinéma et le spectacle vivant, le reste étant issu de l'industrie phonographique.

Fondés sur la création artistique et littéraires, les enjeux des industries culturelles sont considérables. Rememorons-nous ainsi la polémique autour de Popstars entre 2001 et 2004⁷. Or, dans la chaîne, l'artiste est le seul générateur du

processus de création de richesses, capable de produire une plus-value en transformant l'idéomatère première en produits exploitables par les grandes surfaces et le petit commerce de la culture.

Le droit d'auteur : un enjeu social

C'est toujours la rémunération de l'artiste qui est contestée, rarement celle de l'éditeur, du producteur ou du diffuseur et ce n'est pas un hasard. Certains libéraux créent la confusion entre salaire de l'auteur, taxe, impôt, voire racket. Même les députés à l'Assemblée Nationale⁸ confondent droit d'auteur et taxe fiscale⁹. Les pressions sont permanentes sur les artistes pour augmenter le profit sur le travail intellectuel, à l'occasion d'une représentation, d'un enregistrement, d'une captation, où l'on exige d'eux l'abandon pur et simple de leurs droits.

Quant à ceux qui auraient encore le "privilège" d'en percevoir, comme si le poète Guillevic, par ailleurs fonctionnaire, avait dû voir son salaire amputé de ses droits d'auteur, le MEDEF a tenté d'intégrer par voie de circulaire¹⁰ ces droits dans le calcul des indemnités de chômage et intimait aux sociétés de perception de livrer leurs fichiers. Heureusement, l'action syndicale a pu mettre en échec ces prétentions.

La pérennité de la musique bretonne, la survie de ses artistes et le devenir de la création qui fait le rayonnement de la culture d'ici et de maintenant (Alan Stivell, Denez Prigent, Hamon-Martin Quintet, Katé-Mé...) sont pleinement concernés. Il serait naïf de croire que le label "breton" accolé à un éditeur, un producteur ou un dif-

fuseur exclut de fait tout rapport capitaliste à l'œuvre. Les enjeux existent, ils constituent une mer de profits alimentée par des petits ruisseaux, des rivières, des torrents et des fleuves. Cette richesse devrait pouvoir satisfaire les besoins sociaux des artistes laissés sur le rivage. La création artistique en Bretagne, née de son héritage et de son histoire doit faire face à ces enjeux. Depuis quelques années, les artistes en Bretagne s'intéressent de plus en plus à ces questions et s'interrogent, bien que les recours en justice restent encore peu fréquents en raison de l'étroitesse du microcosme de la production et de la diffusion. Là encore, tout étant rapport de forces, la lutte ne fait que commencer, la réponse collective étant la plus appropriée.

Gilles Graill, Syndicat de Bretagne des Artistes-Musiciens CGT



Droit moral

Extrait du Code de la propriété intellectuelle

Article 1 - Le Droit d'Auteur

Article L. 111-1

L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Il est transmissible à cause de mort aux héritiers de l'auteur. L'exercice peut être conféré à un tiers en vertu de dispositions testamentaires.

Droit patrimonial

Extrait du Code de la propriété intellectuelle

Article L. 122-1

Article L. 122-1

Le droit d'exploitation appartenant à l'auteur comprend le droit de représentation et le droit de reproduction.

Droit de représentation

Article L. 122-2

La représentation consiste dans la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque, et notamment :

1° Par récital public, exécution lyrique, représentation dramatique, présentation publique, projection publique et transmission dans un lieu public de l'œuvre télédiffusée ;

2° Par télédiffusion.

La télédiffusion s'entend de la diffusion par tout procédé de télécommunication de sons, d'images, de documents, de données et de messages de toute nature.

Est assimilée à une représentation l'émission d'une œuvre vers un satellite.

Droit de reproduction

Article L. 122-3

La reproduction consiste dans la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte.

Elle peut s'effectuer notamment par imprimerie, dessin, gravure, photographie, moulage et tout procédé des arts graphiques et plastiques, enregistrement mécanique, cinématographique ou magnétique.

Pour les œuvres d'architecture, la reproduction consiste également dans l'exécution répétée d'un plan ou d'un projet type.

Article L. 122-4

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Point de vue de musicien

JEAN-MICHEL VEILLON

En préparant ce dossier, nous avons demandé à plusieurs musiciens bretons quelles étaient leurs pratiques vis-à-vis de la Sacem. Il est apparu qu'elles étaient très diverses et s'adaptait à différentes situations. Jean-Michel Veillon a bien voulu nous donner son avis par écrit.

Que pensez-vous de la notion de droit d'auteur par rapport à la musique traditionnelle ? Que pensez-vous du fonctionnement de la Sacem en général ?

C'est une question extrêmement étendue, car elle nécessiterait à la fois un débat sur la notion de droit d'auteur et une re-définition de la musique traditionnelle. Mettre en "rapport" un domaine universel par définition (le droit) avec un domaine spécifique, et qui se revendique farouchement comme tel (la musique traditionnelle) n'est pas un exercice facile !

La notion de droit d'auteur est bien un aspect du concept de propriété intellectuelle, et pour tout ce qui concerne un domaine aussi subjectif que le domaine artistique, reconnaissons que cette notion est discutable. Elle est d'ailleurs contestée aujourd'hui par le monde de l'informatique : la question du téléchargement sauvage de musique via l'Internet en est un exemple flagrant, et nous montre au passage que la capacité de nos sociétés à légiférer est en partie dépassée par la rapidité avec laquelle technologie et commerce évoluent.

Lorsqu'il est question de musique traditionnelle, on entend assez souvent décréter que "la tradition appartient à tous", que les airs traditionnels sont par nature "sans auteur", et donc impropres à générer des droits quelconques. Cette opinion me semble d'autant plus ambiguë qu'elle peut aisément mener à deux conclusions qui s'opposent : l'une selon laquelle la musique traditionnelle ne doit

strictement rien à l'intellect humain, et donc qu'elle relève quasiment du sacré, voire du divin ; et l'autre, à l'inverse, selon laquelle elle ne serait qu'une forme d'art totalement mineure, une sorte de sous-musique désertée par toute créativité...



■ Jean-Michel Veillon (photo : Vincent-Herlé Manuel).

Dans le même ordre d'idée, on entend également assurer que "les musiciens du passé ne déposaient pas leurs compositions". Ce qui sous-entend que la musique traditionnelle est un domaine immuable, intemporel, imperméable à l'évolution naturelle des sociétés qui l'engendrent, et qui doit le rester. Un concept bien dangereux, mais heureusement neutralisé par l'existence même de revues comme *Musique Bretonne* !

D'ailleurs, qu'est-ce qui nous prouve qu'un sonneur, amateur ou professionnel, vivant à Canihuel en 1890 aurait obstinément refusé de déposer un morceau de sa composition s'il avait bénéficié d'un environnement et de structures socio-culturelles lui permettant de le faire ? Et puisque, aujourd'hui, la Sacem est légalement en droit de percevoir de l'argent pour toute diffusion publique, radiophonique ou télévisée et pour toute commercialisation d'enregistrement ou support audio et/ou vidéo, pourquoi le musicien dit "traditionnel" devrait-il renoncer à ce qui constitue la rémunération d'une partie non négligeable (fut-elle invisible aux yeux de la majorité) de son travail ?

Si l'on admet la notion de propriété intellectuelle en matière d'art, et surtout si l'on admet qu'elle est légale, il n'y a aucune raison objective pour que le droit d'auteur n'existe pas en musique traditionnelle. Ce qui importe est plutôt la manière dont sont gérés les domaines de l'art en général. J'accepte volontiers que ma musique appartienne à tout le monde, puisqu'elle est inévitablement inspirée par d'autres musiques également universelles, mais cela n'implique pas qu'elle devienne un produit destiné à une consommation non maîtrisée. La confusion entre accès libre à l'art et commercialisation sauvage est



aujourd'hui suffisamment courante pour qu'on s'en méfie. Je considère qu'accès libre à l'art ne signifie pas accès gratuit et que, dans ce domaine comme dans d'autres, il est nécessaire d'adopter une gestion équilibrable. L'existence d'un organisme tel que la Sacem montre qu'au fil des années, les musiciens ont souhaité cette gestion, en cherchant à assoier la reconnaissance de leur créativité et à récupérer les revenus de tout ce qui constitue la partie "invisible" de leur travail. Ceci dit, il reste à savoir si le fonctionnement de la Sacem traite de manière réellement équitable les différents domaines musicaux, les associations qui les abritent et les usagers qui s'y intéressent. Et comme il me semble qu'il y a souvent deux poids deux mesures (des associations culturelles locales mises en difficulté financière alors qu'elles s'efforcent de promouvoir une musique vivante, tandis que certains programmes radios ou télévisés – et pas des moindres – contournent habilement le versement de droits sans être inquiétés), j'espère que la Sacem s'exprimera dans vos pages et clarifiera sa position, au sujet de toute pratique musicale, traditionnelle ou non.

Ma réponse se termine malgré tout par un point d'interrogation,

car je me demande si la notion de propriété intellectuelle, artistique ou non, est absolument vitale et nécessaire, ou bien si elle ne devient qu'en fonction de l'évolution du système économique du moment...

Déposez-vous vos compositions à la Sacem ? Pourquoi ?

J'espère bien que la création musicale n'a pas de zone interdite, pas plus qu'elle n'a de terrain de prédilection. De même qu'un jazzman reprend des thèmes musicaux standards, les réarrange et y insère des improvisations, de même qu'un musicien classique se singularise par son interprétation de tel ou tel compositeur, de même le musicien "traditionnel" (une appellation décidément bien discutable) est avant tout quelqu'un qui s'exprime en ajoutant une marque personnelle, créative et inspirée à chaque morceau qu'il interprète. S'il advient qu'aucun morceau ne peut servir son désir d'expression, il peut toujours tenter de créer celui qui le lui permettra.

Alors puisqu'il existe en France et dans tant d'autres pays (comme en Irlande où j'écris en ce moment), des organismes qui protègent et rémunèrent une partie du travail des artistes – musiciens traditionnels inclus –, puisqu'il est légal

que des versements soient perçus ici par la Sacem pour toute diffusion publique, radiophonique, etc., et pour toute commercialisation de supports audios et vidéos, il me semble correct d'y adhérer, quitte à souhaiter certaines réformes au niveau de la gestion, de la perception et de la répartition des droits. J'adhère donc à la Sacem et j'y dépose mes compositions et arrangements, du moins lorsque je juge ces derniers suffisamment personnels.

Lorsque vous jouez en public, demandez-vous aux organisateurs de payer les droits d'auteur ?

Lorsqu'on est membre de la Sacem, on est en principe tenu de signaler chaque prestation au cours de laquelle on interprète des morceaux déposés en envoyant la liste des titres interprétés. Si cette liste ne contient aucun morceau déposé, l'organisateur n'a, à ma connaissance, rien à payer.

Propos recueillis par Aurélie Drillet-Rougier

¹ La Sacem a signé des accords de réciprocité avec des sociétés et organismes étrangers afin de coordonner au niveau international la perception et la redistribution des droits d'auteur.

La Sacem

MODE D'EMPLOI

En 1847, le compositeur Ernest Bourget, attablé dans un cabaret de Paris et courroucé d'entendre ses œuvres jouées sans qu'il en soit rétribué, refuse de payer ses consommations. Il se retrouve au poste de police pour régler le différend. Peu après, soutenu par d'autres compositeurs et éditeurs de musique, il intente une action en justice et obtient gain de cause. Il fait ainsi reconnaître un droit défini au moment de la Révolution française mais jamais mis en vigueur. Quelques années après naît la Sacem qui gère, encore aujourd'hui, les droits d'auteur en France.

En 1850 est créé un syndicat provisoire des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique largement inspiré de la Société des auteurs (la SACD) créée par Beaumarchais à la fin du XVIII^e siècle. Un an plus tard, la structure du syndicat prend la forme d'une société civile, telle qu'elle existe aujourd'hui, composée de sociétaires : auteurs, compositeurs et éditeurs se répartiront les droits perçus de façon égalitaire. La Sacem est née.

En 25 ans, Gioacchino Rossini, Hector Berlioz, Giuseppe Verdi, Richard Wagner, Maurice Ravel, Georges Bizet, Charles Gounod, Camille Saint-Saëns, Jacques Offenbach, Aristide Bruant mais aussi Victor Hugo, Eugène Labiche, Jules Verne, Théophile Gautier, Alphonse Daudet et bien d'autres moins connus rejoignent la Sacem. La structure parisienne devient nationale (181 agences en 1858) et rapidement internationale (Belgique, Suisse, Angleterre, Russie, Espagne, Portugal, Allemagne, Autriche-Hongrie...). Par l'intermédiaire de ses agences, la Sacem facilite l'émergence de sociétés d'auteurs nationales.

La Sacem aujourd'hui

En 1950, lors de son centenaire, la Sacem, qui comptait quelque 220 sociétaires en 1850, accueille 15 000 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, répartissant 25 millions de titres. Aujourd'hui, la Sacem compte plus de 106 000 sociétaires de toutes les nationalités représentant un répertoire aussi bien régional, national qu'international et dans tous les genres musicaux.

La Sacem a renforcé sa politique sociale et professionnelle, redéfini son réseau national, s'est dotée de nouvelles structures internes. Elle a intensifié sa politique de coopération avec les nouveaux acteurs de l'industrie musicale à l'étranger.

Ses missions

La Sacem a pour mission essentielle de collecter les droits d'auteur et de les redistribuer aux créateurs et aux éditeurs. Son rôle officiel est de protéger, représenter et servir les intérêts des créateurs de musique et la création musicale en général. Elle entend aussi conduire une action culturelle afin de favoriser le développement de la création, aider le spectacle vivant, et soutenir l'émergence de créateurs et interprètes. Son action professionnelle contribue à la pro-

motion de la création et à un meilleur fonctionnement de la filière musicale. Par le biais de son action sociale, la Sacem vient en aide aux sociétaires âgés, ou en difficulté, par le versement d'allocations d'entraide.

Conditions d'admission

La Sacem se compose de membres qui peuvent être adhérents, sociétaires professionnels ou sociétaires définitifs.

Pour être admis en qualité d'adhérent, le postulant doit justifier que l'un des cinq œuvres de sa création qu'il présente a fait l'objet soit d'un enregistrement sur un phonogramme ou un vidéogramme au cours de cinq exécutions au cours de cinq spectacles pendant une période minimum de six mois. Cette admission reste toutefois soumise à l'appréciation du Conseil d'administration.

Un auteur, compositeur ou éditeur peut être nommé sociétaire professionnel (et de là, sociétaire définitif) sur sa demande et sur avis favorable du Conseil d'administration s'il est membre adhérent depuis au moins trois ans et qu'il a reçu une somme minimum de redevances d'exécution publique et/ou de reproduction mécanique dont le montant est fixée chaque année (27 000 € sur les trois ans précédents en 2001). Cependant, les membres dont la notoriété et la qualité professionnelle est reconnue peuvent être dispensés de remplir ces conditions.

Les mutations technologiques

Dès le début du siècle dernier, la Sacem a dû s'adapter aux grands bouleversements technologiques concernant une production mécanique qui a pris résolument le pas sur la musique vivante, à travers notamment : le phonographe puis le microfilm et le CD numérique, la radio (TSF) et, plus tard, la modulation de fréquence, le cinéma bientôt accompagné de musiques originales, le juke-box, la télévision.

Ces évolutions techniques ont permis de créer de nouvelles sources de perception confortées par la reconnaissance du droit de reproduction mécanique géré par une nouvelle société (la SDRM) qui rejoint plus tard la Sacem. En 1957, la loi sur la propriété intellectuelle apporte enfin une reconnaissance législative d'un droit souvent contesté. Ce texte est enrichi par la suite tant dans le cadre du droit français que communautaire.

L'apparition des nouveaux médias accélère la diffusion des œuvres. Ce fut vrai, par exemple, avec l'avènement des radios libres dans les années 1980. Aujourd'hui, l'apparition de l'Internet, de nouvelles technologies et l'internationalisation du droit d'auteur soulèvent de nouvelles questions auxquelles l'ensemble des auteurs, compositeurs et éditeurs devront trouver les réponses adéquates.

La SDRM

Au-delà de sa mission de vérification des déclarations des producteurs, la SDRM contrôle et centralise tous les éléments permettant de découvrir les circuits d'exploitation illicites. Elle fait valoir ses droits et, le cas échéant, engage des actions pénales dans le cas d'importations irrégulières et de contrefaçons de phonogrammes. Au travers de l'ALPA (Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle), dont elle est un membre fondateur, la SDRM lutte également contre la contrefaçon de vidéogrammes.

Concernant l'exploitation des œuvres protégées sur les réseaux numériques, la SDRM a mis en place des moyens de lutte contre les ventes et mises à disposition illicites de phonogrammes et de vidéogrammes via l'Internet mais aussi contre la diffusion et le téléchargement de fichiers musicaux sans autorisation. Elle a obtenu des tribunaux français des décisions condamnant sévèrement le non-respect de la propriété littéraire et artistique sur Internet.

Par ailleurs, Sorecop et Copie France, chargées de la perception



■ Kristen Nagués (photo : Loïc Lostanler).

de la taxe sur les copies privées, ont donné mandat à la SDRM pour gérer cette rémunération.

La redistribution

La redistribution des droits s'effectue en premier lieu à partir des informations fournies par les membres de la Sacem lors de la déclaration de leurs œuvres : titre, genre, durée, nom et qualité des ayants droit (auteur, compositeur, adaptateur, arrangeur, éditeur, etc.). En 2002, plus de 162 000 œuvres nouvelles et 264 000 œuvres étrangères éditées en France ont été déposées.

Ces déclarations sont ensuite recoupées avec les programmes des œuvres diffusées ou reproduites remis par les télévisions, radios, organisateurs de spectacles, de concerts, producteurs de disques... et avec les relevés réalisés par sondages lorsqu'il n'est matériellement pas possible pour les utilisateurs d'établir des programmes de diffusion œuvre par œuvre comme c'est le cas pour les bals, les discothèques, les juke-boxes.

Enfin, la redistribution se fait en fonction du montant des droits versés par les clients, utilisateurs de musique. La Sacem a ainsi connaissance des noms des auteurs, compositeurs, éditeurs de ces œuvres et de la durée de chacune des œuvres mais également des sommes versées par les diffuseurs et les producteurs, des programmations des œuvres diffusées

et des conditions de leur diffusion.

Les redevances de droits d'auteur perçues par la société au titre du droit d'exécution ou de représentation publique, ainsi qu'au titre du droit de reproduction mécanique sont réparties par tiers (après prélèvement des frais et la retenue statutaire) entre l'auteur, le compositeur et l'éditeur de chacune des œuvres exécutées ou représentées. Toutefois, les redevances perçues en matière de fabrication et d'usages de reproduction audiovisuels par les organismes audiovisuels et les organisateurs de spectacles liés à la Sacem par contrat, ainsi qu'au titre de la copie privée, sont réparties par moitié entre les auteurs et compositeurs d'une part et l'éditeur d'autre part.

Yann Bertrand

Sources : site internet de la Sacem www.sacem.fr

La Sacem 2003 en chiffres

- 103 000 sociétaires dont 4 800 nouveaux en 2003.
- 494 500 œuvres nouvellement déposées.
- 708,5 millions d'euros de droits perçus.
- 577,8 millions d'euros de droits redistribués (soit 81 % des sommes perçues).
- 16,1 millions d'euros versés au titre de l'aide culturelle (2 % des sommes perçues).
- 1633 salariés.

"L'affaire Larboulette"

SACEM ET MUSIQUE TRADITIONNELLE NE FONT PAS TOUJOURS BON MÉNAGE

Les relations entre la Sacem et la musique traditionnelle sont loin d'être simples. L'institution n'a pas développé de réflexion particulière ni mis en place un système spécifique pour la gestion des droits d'auteur dans le domaine des musiques traditionnelles. Un problème auquel Dastum a récemment été confronté.

Plus de 400 000 œuvres déposées chaque année ! Comment la Sacem s'en sort-elle dans l'imbroglio du dépôt des œuvres ? Comment ses experts procèdent-ils quand on sait qu'il n'est pas deux interprétations d'un même thème de musique traditionnelle qui soient identiques ? Si cela ne pose aucun problème dans le fest-noz de tous les jours, sur un plan légal cela devient délicat quand un morceau a été déposé à la Sacem, avec l'appellation de la version-type ou un titre uniforme.

"L'affaire Larboulette"

C'est le problème qu'a rencontré Dastum au début de l'année 2004, au moment de sortir le CD interprété par un couple de sonneurs traditionnels et consacré aux cahiers manuscrits d'un collecteur, Jean-Louis Larboulette, qui œuvra au début du XX^e dans la région de Plouhinec (Morbihan). Il s'agissait donc de musique et de chants traditionnels, dont le compositeur et l'auteur sont naturellement inconnus. La demande d'autorisation habituelle ayant été déposée à la SDRM avec la mention "airs traditionnels, compositeurs inconnus", notre surprise a été grande de nous voir réclamer une contribution financière pour le titre "A pe oen mé dénig iouank". Pour respecter les délais, Dastum s'est acquitté de la somme tout en

demandant parallèlement à la Sacem de reprendre ses recherches concernant le dépôt de ce titre, dont nous leur avons par ailleurs envoyé la copie, musique et paroles directement issus des cahiers de Larboulette.

Malgré plusieurs courriers, nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour. Impossible de savoir par qui et à quel titre cet air traditionnel a bien pu être déposé. Le fonctionnement de la Sacem est souvent décrié pour ses lourdeurs et son manque de clarté. Nous espérons à Dastum que cette "affaire Larboulette" n'est pas tombée aux oubliettes et que la Sacem saura faire taire les mauvaises langues en accélérant la procédure...

Cette mésaventure soulève un problème fondamental : pour déposer une chanson ou un air de musique, il suffit d'être le premier à remplir le formulaire pour en devenir l'auteur de facto auprès de la Sacem ! C'est le principe d'antériorité qui prime. Ainsi, n'importe qui de mal avisé pourrait demain déposer des centaines de morceaux traditionnels sous son nom. Sans aller jusqu'à envisager une telle gageure, comment cela se passe-t-il dans le cas du dépôt d'arrangements ? Les titres traditionnels originaux se trouvent-ils condamnés du même coup à apparaître systématiquement dans la liste des œuvres protégées par la Sacem ? Est-ce un croisement à l'aveugle de ce type qui s'est produit dans le dossier Larboulette ?

"La musique, toutes les musiques"

Lors de notre entrevue avec Monsieur Eric Bourson, directeur régional de la délégation Sacem Bretagne/Pays-de-la-Loire, nous lui avons d'emblée posé la question de la position de la Sacem par rapport à la musique traditionnelle (entendue dans toute sa diversité : des archives sonores inédites déposées à Dastum aux groupes de fest-noz, en passant par des expériences de mélanges entre cultures issues de l'oralité).

La réponse est claire : à la Sacem, toutes les musiques sont prises en considération, qu'il s'agisse d'œuvre symphonique, de techno, de rap, de variété ou de traditionnel. Le type de répertoire de même que la qualité ne sont en aucune manière des critères de distinction. Il n'y a pas de traitement spécifique.

Sacem et festoù-noz : quels enjeux ?

Dès qu'une œuvre ou un arrangement est déposé, la Sacem entre en jeu pour faire valoir le droit des auteurs. Prenons le cas du fest-noz : il suffit qu'un seul des morceaux interprétés lors de la soirée soit déposé pour qu'un forfait Sacem s'applique. Au-delà de l'incompréhension à verser un forfait pour un passage de quelques minutes sur une longue nuit de danses, les organisateurs restent sceptiques quant à la destination de cet argent : comment être sûr que l'argent prélevé par la Sacem sera reversé aux bons artistes ? D'autant que les morceaux protégés joués en live sont, la plupart du temps, interprétés par leurs propres auteurs ou arrangeurs.

Les organisateurs ne comprennent pas pourquoi un forfait tran-

site par un organisme tiers pour être reversé, après quelques prélèvements, à ces mêmes musiciens interprètes auxquels ils préféreraient souvent rajouter directement une rallonge sur le cachet.

Prenons un exemple : l'organisation d'un fest-noz avec un budget de 850 € maxi de dépenses (peut importe les recettes réalisées), une salle de moins de 300 m² et un prix d'entrée de 6 € : si l'organisateur demande une autorisation forfaitaire au préalable, il payera un forfait libératoire de 129,39 € ttc. Cette somme restera identique quel que soit le répertoire interprété le soir du bal. Evidemment, si le répertoire joué ce soir-là relève exclusivement du domaine traditionnel et qu'aucun artiste n'interprète une création protégée, l'organisateur n'a rien à payer. La répartition se fera en fonction du programme déclaré. Au passage, 27 à 28 % de frais de gestion, plus un montant pour l'action sociale et culturelle, seront prélevés. Les frais de gestion varient en fonction du type de manifestation. Ils sont beaucoup plus importants pour les bals (dont relèvent les festoù-noz) que pour la radio et le cinéma... Cela peut paraître injuste mais c'est un barème voté par le Conseil d'administration de la Sacem.

Revenons à notre fest-noz : si un seul titre interprété ce soir-là est une œuvre déposée à la Sacem, les 129,39 € iront aux ayants droit de ce morceau, déduction faite des frais de gestion. Si 20 morceaux sont protégés, la même somme sera divisée par 20.

Mais la Sacem explique que 25 % des organisateurs et artistes ne prennent pas le temps de bien remplir les feuilles jaunes de programmation. Dans ce cas, la Sacem, n'ayant pas les éléments lui permettant de payer les véritables ayants droit, verse la somme forfaitaire dans une caisse commune qui est répartie ensuite selon la base de sondages et de clés de répartition. Quand on sait que les sondages sont essentiellement réalisés en discothèques, on devine aisément ce qui peut revenir aux auteurs issus du milieu traditionnel !

Cherwij en Tassion

1. Le bal de Tassion
2. Le bal de Tassion
3. Le bal de Tassion
4. Le bal de Tassion
5. Le bal de Tassion

Reproduction d'une page d'un cahier de collecte de Larboulette.

Une idée novatrice pour protéger les musiques traditionnelles ?

La création, notamment dans le cadre de la culture traditionnelle, est bien souvent un processus collectif. Mais le droit français ne reflète pas cette réalité et demande toujours d'identifier un créateur individuel. Il y a ici une idée à creuser sur la possibilité d'imaginer des droits d'auteur collectifs qui seraient gérés collectivement. Pascal Lamour nous fait part de sa réflexion en la matière : "La musique traditionnelle est à tous, et c'est là sa raison d'être. Ce n'est pas une raison pour qu'elle ne soit, de ce fait, à personne. Je pense donc qu'elle doit être protégée afin qu'elle puisse rester la musique du peuple qui l'a créée, c'est-à-dire ici le peuple de Bretagne, tout en étant disponible pour chacun, et sans qu'un individu, quel qu'il soit, ne puisse s'approprier. Il n'y a pas là de notion de droit d'auteur au sens où on l'entend habituelle-

ment, mais plutôt de droit des auteurs. On pourrait alors imaginer une protection où le droit généré irait alimenter un fonds (à créer) destiné à l'enseignement de cette musique, par exemple. Je pense que nous sommes ici en dehors de la gestion que la Sacem peut proposer."¹

Quelle serait la procédure mise en œuvre par la Sacem si demain Dastum, dans l'objectif d'assurer une protection pour les quelque 60 000 documents d'archives sonores inédits qui lui ont été confiés, demandait à devenir sociétaire ? Cela pourrait-il contribuer à créer le fonds qu'évoque Pascal Lamour ?

Anna Jaouen

¹ Une réflexion plus aboutie sur ce thème et sur la contradiction entre droit d'auteur et tradition sera développée par Pascal Lamour dans le prochain numéro de la revue.

"Main basse sur la musique"

OU LES FAUSSES NOTES DE LA SACEM

Ils le relatent dès leur avant-propos, lorsque les deux auteurs de *Main basse sur la musique* ont fait savoir qu'ils voulaient enquêter sur la Sacem, de nombreux interlocuteurs alors ont tenté de les en dissuader. Ils ont eu des conseils en forme de menaces "Vous avez tout à y perdre", des procès en irresponsabilité : "vous faites le jeu des Américains qui sont opposés au droit d'auteur", quand ce n'était pas l'accusation d'être des persécuteurs...

La Sacem n'aime pas beaucoup qu'on parle d'elle. Les livres sur le sujet sont d'ailleurs très rares. Avant la parution de l'ouvrage *Main basse sur la musique*, il fallait se reporter à des articles de la presse quotidienne ou hebdomadaire : *Libération*, *Le Monde*, *L'Événement du Jeudi*, *L'Express*... ainsi qu'à des compte-rendus de débats agités à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour espérer jeter un œil derrière le voile opaque de son fonctionnement.

Une entreprise privée pour un service public

La Sacem a un statut d'entreprise privée ce qui constitue un paradoxe dans la mesure où elle a en charge une mission de service public. Elle se doit de gérer et répartir chaque année, le plus équitablement possible, plus de 700 millions d'euros de droits d'auteur.

Les énormes sommes en jeu, son rôle d'acteur clé de la filière musicale, et surtout le fait que la Sacem

est à la croisée de tous les pouvoirs culturels, économiques et politiques, expliqueraient selon les auteurs de ce livre que cette institution ait pu pendant si longtemps échapper à tout contrôle de ses autorités de tutelle.

Selon *L'Express*, depuis la guerre, soit pendant plus de 60 ans, la Sacem n'a connu ni audit externe, ni enquête de la Cour des Comptes, ni contrôle fiscal. Un homme a particulièrement incarné cette opacité : Jean-Loup Tournier, son président jusqu'en 2001. En poste pendant 40 ans, il a succédé à son père, Alphonse Tournier, dont le rôle pendant l'Occupation est très controversé. De lourdes accusations ont été portées sur le comportement de l'institution pendant cette période. Elle est accusée d'avoir collaboré avec zèle aux politiques xénophobes de l'Etat pétainiste et du régime hitlerien et d'avoir spolié de leurs droits de nombreux auteurs juifs. Une enquête diligentée dans le cadre de la mission Matteoli n'a pas levé le soupçon.

Des sommes colossales en jeu

Les auteurs de *Main basse sur la musique* précisent des l'introduction qu'ils sont très favorables à la gestion collective des droits d'auteurs. Cela ne les empêche cependant pas de pointer les dysfonctionnements et les dérapages de l'institution, tout en s'interrogeant sur de nouvelles façons de fonctionner. Ils mettent notamment l'accent sur le coût élevé des frais de gestion qui frôlent les 24%. Ces coûts sont dus aux frais de personnel qui représentent 65,7% du budget de fonctionne-



■ Irène Inchauspé et Remy Godeau, *Main basse sur la musique*. Ed. Calmann-Lévy, 2003.

ment. Les rémunérations sont, il est vrai, fort confortables : en 1998, Jean-Loup Tournier a reçu un salaire de 425 000 euros soit près de 3 millions de francs. La somme est identique pour son successeur.

Les membres du Conseil d'administration (parfois des sociétaires parmi les plus pourvus) ne sont pas oubliés non plus. Selon un article paru dans *L'Événement du Jeudi* ils percevaient 21 000 euros par mois pour y siéger. A la journaliste, qui s'étonne de l'importance de la somme, l'un des heureux bénéficiaires répond qu'il ne peut travailler bénévolement ! Tous les salaires ne sont pas à cette aune mais quel que soit le poste, ils seraient globalement 30% plus élevés que la moyenne. Les places n'y étant pas mauvaises, le recrutement s'y fait souvent de père en fils ou fille.

Selon les auteurs du livre, les assemblées générales des sociétaires ne semblent pas constituer un contrôle particulièrement pressant de la structure. Elles sont peu suivies. Seuls 300 sociétaires (sur plus de 100 000) y participent en moyenne. Les statuts accordent des

droits de vote proportionnels aux droits d'auteur perçus. Mais les plus grands bénéficiaires sont bien souvent très discrets, et ne souhaitent guère s'exprimer sur le fonctionnement de l'institution Sacem. Ainsi, les grands noms de la chanson française ont refusé de donner suite aux demandes de rendez-vous des deux journalistes ou de s'exprimer sur le sujet.

La Sacem en passe d'être contrôlée ?

A la fin des années 1990, cette gestion autocratique, de trop fortes pressions qui finissent par agacer les parlementaires et sans doute la crainte d'un scandale qui pourrait éclater un jour (la presse fait alors écho de plusieurs affaires : l'étonnant prêt consenti à Jean-Loup Tournier pour l'achat d'un appartement, le conflit avec les discothèques, les auteurs juifs spoliés...) amènent les élus et les ministères de tutelle à décider qu'il fallait faire évoluer la Sacem.

En 2001, à 73 ans, Jean-Loup Tournier prend, avec regret, sa retraite. Un homme hors du sérail Sacem est nommé : Bernard Myet.

Membre du corps diplomatique et ancien directeur de cabinet de Georges Fillou, ministre de la Communication de François Mitterrand. Il a été à ce titre un des pères de la loi sur l'audiovisuel de 1982 qui a aboli le monopole d'Etat en ce domaine. Mais plus important encore, alors que la Sacem s'était battue de toutes ses forces pour ne pas être contrôlée par la Cour des Comptes (vœu pressant de son président d'alors Pierre Joxe), les parlementaires finissent par imposer, non sans difficultés, une commission permanente sous l'aile de cette Cour des Comptes si redoutée. Selon les deux journalistes, les membres de la commission, qui ont rédigé un premier pré-rapport fin 2002, établissent nettement le bien-fondé de ce contrôle.

Le virage du numérique...

Les autorités de tutelle et les politiques avaient sans doute senti le danger du déphasage de la Sacem sous la houlette de Jean-Loup Tournier. Elle en était toujours à traquer le petit bal de kermesse, le salon du coiffeur ou le concert de fin d'année de l'école de musique locale sans se préoccu-

La Sacem s'inquiète désormais de l'Internet

Longtemps elle ne s'est pas préoccupée de ce nouveau moyen de diffusion de la musique mais elle semble vouloir regagner le terrain perdu. Fin février, la Sacem a assigné en justice E-compi, le site de vente en ligne d'Universal Musique, la société dirigée par Pascal Nègre. Elle lui réclame 47 744 euros de dommage et intérêts pour ne pas avoir respecté le droit d'auteur, Universal se refusant à reverser 12% du prix de vente avec un minimum de 8% HT pour chaque téléchargement, estimant extraordinairement trop élevé ce taux par rapport au normes demandées pour un CD.



Musique Bretonne

190 - MAE/MEZHEVEN 2005

190 - MAIN/JUN 2005

Musique Bretonne



per le moins du monde d'Internet. A la demande, en 1998, d'un précurseur de la musique en ligne sur les droits à acquitter, la Sacem avait répondu que rien n'avait été envisagé. Pire, Jean-Loup Tournier dans un colloque au Sénat l'année suivante, ne voyait dans Internet qu'un outil pour la prostitution et n'y voyait pas la place pour la musique.

La Sacem a visiblement du mal à s'adapter au nouveau paysage musical. Les membres du collectif des raves font, sur le net, un très désopilant compte-rendu des explications qu'ils durent donner sur leur mode d'expression musicale à quelques hauts responsables de la Sacem lors d'une rencontre au Ministère de l'Intérieur le 3 novembre 2003¹.

Sur la toile, actuellement, de nombreux sites de musiciens bruisent de colère contre la Sacem qui fait payer ses sociétaires (ceux-ci n'ayant sans doute pas lu complètement le contrat qui les liait) quand ceux-ci veulent faire entendre leur propre musique sur leur site pour leur promotion.

La Sacem se devra d'évoluer...

Dans les années qui viennent, si la Sacem veut permettre le maintien de la diversité et continuer à assurer un revenu à ses créateurs, elle devra réfléchir à l'évolution de ses modes de redistribution.

Actuellement, il vaut sans doute mieux être l'un des 1633 employés de la Sacem qu'en être sociétaire. Seuls 2700 sociétaires touchent une somme équivalente ou supérieure au Smic². Le revenu de ses sociétaires est également abondé par un mécanisme qui est certes logique mais qui ne peut que finir par être frustrant et agaçant pour les jeunes artistes désargentés. Les sociétaires qui perçoivent le plus de droits sont également ceux qui perçoivent le plus gros pourcentage à la fois des sommes dites "non-attribuées" et des fonds de la taxe para-fiscale perçus sur les ventes de CD DVD vidéos.

La Sacem devra, peut-être, également réfléchir à ses modes de perception. Doit-elle continuer à percevoir sur les organisateurs du

spectacle vivant pourvoyeurs d'emploi pour les artistes intermittents une redevance à un taux qui est le double de celui qu'elle consent aux discothèques? Celles-ci, il est vrai, ont fini par arracher ce taux de haute lutte après plus de 20 ans d'une bataille judiciaire acharnée qui les a menées devant les cours de justice européennes³.

En ce début du XXI^e siècle, à l'heure d'une Europe ouverte, la Sacem, si elle veut retrouver l'esprit qui a présidé à sa création, continuer à assurer sa noble mission et permettre à des artistes de vivre de leur création, devra entreprendre sa mue. La lecture de *Main basse sur la musique* et la consultation de nombreux sites sur Internet laissent penser que cela ne se fera que lentement et sans doute pas sans mal.

Bernard Hammerie

¹ Gilbert Charles, in L'Express, 10 juin et 1er juillet 1999.

² [page 49] Dans ses documents officiels, la Sacem annonce que seuls 15% des droits perçus sont prélevés pour la gestion. Ainsi, le chiffre de 15,2% apparaît dans le rapport 2002 destiné au public, mais le chiffre de 23,72% est celui présenté aux sociétaires présents à l'Assemblée Générale. Cette différence est comblée par diverses opérations comptables, notamment l'intégration des produits financiers dans la gestion courante, ce qui serait inhabituel en comptabilité.

³ Elisabeth Rouchy, "Les fausses notes de la sacem", in L'Événement du Jeudi, 12-18 novembre 1998.

⁴ [page 65] Il est vrai que l'on est habitué à des hauts salaires dans le monde musical. Pascal Nègre, le PDG d'Universal France reçoit 83 300 euros par mois. Les directeurs de labels comme Barclay, Polydor pointent à 30 000 euros mensuels. Philippe Astor, in Le Point, 5 mars 2005.

⁵ [page 11] Tous les sociétaires disposent d'une voix mais les sociétaires qui sont déclarés professionnels, c'est-à-dire ayant gagné plus de 27 000 euros pendant les trois années précédentes (chiffre de 2001), ont droit à quatorze voix supplémentaires. Il en est de même pour les sociétaires définitifs ayant gagné plus de 54 000 euros. Ces deux dernières catégories reçoivent une convocation par courrier.

⁶ [page 175] Elle a pour titre commission permanente de contrôle des SPRD (société de perception et de répartition des droits d'auteur et droits voisins), décret d'application publié au JO du 18 avril 2001. Son premier président est Jean-Pierre Guillard.

⁷ Collectif des sound système français : <http://3boam.net:col-soun-d-fy/article.php3>

⁸ Sur les 103 000 membres sociétaires, 60 000 membres ne reçoivent pas de feuillets car ils n'ont généré aucun droit. Parmi ceux qui perçoivent, seuls 2700 reçoivent une somme équivalente ou supérieure au Smic et les sont moins de 2000 si la barre est placée à

15 000 € par an soit 1 250 € par mois. Cf. Intervention du Président de la Sacem, Laurent Pétignard, par Philippe Axel, le 31 janvier 2005. [www.ratiatum.com/](http://www.philaxel.com/www.ratiatum.com/)

⁹ La Sacem perçoit un pourcentage sur les entrées ainsi que sur les recettes annexes de tout spectacle. Le procédé est relativement simple quand la manifestation est bénéficiaire. Si celle-ci est déficitaire, impossible, la Sacem se base alors sur la somme des dépenses. Article 2 du contrat général de représentation, alinéa 1.2 : "Détermination du minimum - Le minimum est déterminé par l'application sur le budget des dépenses engagées du pourcentage prévu sur les recettes de la manifestation."

Droits de gestion : extrait des contrats des sociétaires

Dans son contrat avec la Sacem, le musicien cède l'intégralité des droits de gestion de sa musique. Article 1, aléna 2 des statuts : "Tout auteur ou compositeur admis à adhérer aux présents statuts fait apport à la société, du fait même de cette adhésion, en tous pays et pour la durée de la société, du droit d'autoriser ou d'interdire l'exécution ou la représentation publique de ses œuvres dès que créées."

Article 2 : "Du fait de leur adhésion aux présents statuts, les membres de la société lui apportent, à titre exclusif et pour tous pays, le droit d'autoriser ou d'interdire la reproduction mécanique de leurs œuvres (...).

L'auteur est lié pour une période de 10 ans. Son adhésion est automatiquement reconduite pour 10 nouvelles années s'il ne dépose pas un préavis un an avant le terme.

RéMI-Réseau des musiciens indépendants : www.rem-i.org/sacem.html
http://saceml.deepsound.net/actu_music_janvier01.html



Jean Jan, l'évêque Audrein et les autres...

LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE, ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRE

Comment intéresser des adolescents brestoïls aux événements liés à la Révolution française en Bretagne, tout en leur faisant découvrir le répertoire des chansons en langue bretonne? C'est l'objectif du projet mené par une enseignante d'histoire-géographie du lycée de l'Harteloire en collaboration avec Dastum Bro-Gerne.

Il n'est pas toujours simple de parler de chansons bretonnes à des élèves de seconde du centre-ville de Brest, qui n'ont pour la plupart jamais eu l'occasion de s'intéresser à la langue et au patrimoine oral de leur région, qui ne connaissent pas la signification du mot Morbihan et qui n'ont jamais visité un enclos paroissial... C'est donc dans le but de sensibiliser ce public de lycéens au patrimoine breton qu'a été élaboré un projet d'étude permettant une autre approche du programme scolaire sur la Révolution française, autour du thème : "L'histoire, la représentation et la mémoire de la Révolution en Bretagne".

Une sensibilisation à la culture orale

Le rôle de l'oral – et notamment du chant – dans la diffusion des idées de la Révolution à l'échelle nationale a fait l'objet d'une première réflexion. A partir de l'étude de deux séquences du film *1788* de Maurice Failevic, le rôle des colporteurs et de la diffusion des nouvelles sur feuilles volantes a été abordé. De là, le cours d'histoire a rebondi sur l'élan créateur des compositeurs de chansons pendant la période révolutionnaire – on estime que 3000 chansons en français ont été composées, la plus célèbre étant *La Marseillaise*.

L'accent a ensuite été porté sur la diffusion des nouvelles sur feuilles volantes en Bretagne : en parallèle avec l'étude du texte français de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la version bretonne a été présentée aux élèves : le souci de diffusion des décisions du pouvoir central a en effet conduit, au cours des premières années de la Révolution, à une politique de traduction des principaux textes dans les langues parlées dans les régions. Une chanson sur feuille volante en breton mettant en vers cette même Déclaration a également été étudiée. Ces documents présentent l'avantage, face à un public de lycéens non-bretonnants, d'être compréhensibles presque sans traduction, du fait de l'utilisation constante de termes français bretonnés¹.

Deux journées d'études sur le terrain

La seconde étape a consisté en un travail de terrain, plus concret. La sensibilisation à la chanson en langue bretonne a alors été intégrée à une découverte plus large de l'histoire et du patrimoine bretons. Le travail a commencé par l'exploitation d'une partie des archives écrites du Tribunal Révolutionnaire de Brest, qui concernent la période de la Terreur en 1793-94.

Une deuxième journée en extérieur a été centrée sur la question de la représentation et de la mémoire de la Révolution (ou plu-

¹ Les lycéens devant la tombe de l'évêque Audrein à Quimper (photo : Eva Guillorel).



Musique Bretonne

190 - MAË/MEZHEVEN 2005

tôt des mémoires, en distinguant une mémoire "bleue" républicaine d'une mémoire "blanche" royaliste) : étude des vitraux de l'église de Kerlaz et des représentations romantiques dans les tableaux du XIX^e siècle au Musée des Beaux-Arts de Quimper, analyse des commémorations du bicentenaire de 1989 autour de la plantation d'arbres de la Liberté, ou encore confrontation de plusieurs supports documentaires concernant la mort de l'évêque de Quimper Audrein dont il subsiste une sépulture devenue "tombe de mémoire"². C'est dans ce cadre qu'une bonne partie de l'après-midi a été consacrée à la chanson en langue bretonne.

An eskob Audrein hag envor an Dispac'h

Un eskob touer e oa Yves-Marie Audrein, da lâret eo en doa asantet d'al lezennoù nevez volet gant gouarnamant an Dispac'h diwar-benn statud an Iliz bag ar veleien. Lazbet e oa bet gant chouanted e 1800. Abalamour da se n'eo ket bet ankouaet an eskob ha gant taolennoù ha skridoù romantel eo skeudennaouet e varv. En ur ganaouenn skrivet e-pad an Dispac'h, stum ar fol-lennoù-nij warni, e c'heller lenn :

N'en deo qet difennet redec
Da glévet Audren o prezeg
Diouz ar zamonioù en deus grêt
E rencomp dreist tra caret
Ar Republik, ha goude-se
Mar plich ganeomp-ni hon Doue.³

Chomet eo bet an eskob e memor ar bobl ivez : bleunioù a veze laketañ ingal war e vaen-bez gant an dud, betek ar bloavezhioù 1990. Ur sant poblek e oa deuet da vezañ, hag ar mammoù a gase o bugale viban war ar bez da sikour anezha da bouezañ war o zroad.



² Détail de L'Assassinat de l'évêque Audrein, peint par Hippolyte Berteaux, 1889. Prêtre favorable aux idées révolutionnaires, Audrein est nommé, en 1798, évêque du Finistère. Il est accusé de régence, d'avoir fait déporter ses confrères et de s'être allié aux voleurs des biens de l'Église. Le 19 novembre 1800, il quitte Quimper en diligence pour une visite pastorale à Morlaix. Il est attaqué par une douzaine de chouans armés, et assassiné, après un simulacre de jugement (photo : Musée des Beaux-Arts de Quimper).

De Loeiz er Bras à Henri Pérennès

Dans un premier temps, Pierre-Yves Pétillon, permanent de Dastum Bro-Gerne, a présenté les missions de l'association (qu'aucun élève ne connaissait) puis les grandes étapes de l'histoire du collectage.

L'enregistrement de la chanson "Marù Jean Jan", interprétée par Loeiz er Bras et relatant la mort d'un chef chouan de la région de Baud, a ensuite été écouté et analysé. Puis, par petits groupes, les élèves ont travaillé sur des chansons en breton dans le style des feuilles volantes, publiées par Henri Pérennès : certaines faisaient l'éloge des nouvelles idées de la Révolution et d'autres défendaient au contraire l'ancien temps et la fidélité à l'Église⁴.

La journée s'est terminée par un élargissement vers le répertoire de Haute-Bretagne, à travers l'interprétation, sur la route du retour vers le lycée, de la "Complainte de Louis XVI" relatant l'exécution du roi pour lequel la chanson prend parti⁵.

Vers de nouveaux projets ?

Cette expérience de sensibilisation au patrimoine oral semble avoir été un succès. L'utilisation des chansons bretonnes se rapportant à la Révolution a ainsi permis une approche originale d'un programme scolaire, mais a surtout été un prétexte à la découverte d'un univers culturel totalement inconnu de la plupart des élèves, et à la (re)découverte plus générale d'un patrimoine régional méconnu sur lequel, espérons-le, ils portent désormais un regard différent.

Pourquoi, dès lors, ne pas songer à renouveler des expériences de ce type, éventuellement sur d'autres thèmes et en enrichissant si possible la démarche (par exemple en partant à la rencontre de chanteurs ou d'autres dépositaires du patrimoine oral) ? Les collaborations entre Dastum et des enseignants, conduites à l'intention des élèves mais également à des fins éducatives, gagneraient à être multipliées, afin de renforcer l'une des missions essentielles de Dastum : la transmission et la valorisation du patrimoine oral breton.

Jean Jan, l'évêque Audrein... (suite)

CHANTS DE CHOUANS : LE SOUVENIR DE JEAN JAN

Le chef chouan Jean Jan a été tué le jour de la Saint-Jean 1798. Il était notamment en compagnie de Claude Lorey, dit "L'Invincible" – déformé dans les couplets sous la forme "Lavinci". Les chouans possédaient une cachette dans le village de Kerlé, à Melrand, encore visible dans les années 1960 avant que le remembrement ne la détruise. Des ossements de chouans, oubliés par presque toute la population, ont été déterrés près de Saint-Thuriau (village de Baud) à la fin du XIX^e siècle lors de l'agrandissement de la chapelle et ont depuis été exposés et mis en valeur à l'intérieur de l'édifice⁶.



■ Les ossements de la chapelle de Saint-Thuriau (photo : Loëtz er Bras).

La réactualisation des chants de chouans à des fins politiques

Les grandes vagues de publications qui se rapportent aux chants de chouans remontent à la fin du XIX^e siècle et au tout début du XX^e siècle, dans un contexte d'opposition virulente entre la République radicale et l'Église. Il ne faut alors pas exclure la possibilité d'une réactivation du répertoire de transmission orale par l'intermédiaire du milieu ecclésiastique d'une part (par exemple par le prêtre collecteur François Cadic) et du camp républicain de l'autre.

Jusque dans les années 1970, ce répertoire est toujours d'actualité dans les périodes de campagnes électorales et sert à nourrir les querelles politiques entre "blancs" et "rouges". Certains chanteurs y ajoutent d'ailleurs des couplets, comme l'ancien conseiller municipal de gauche Chim Le Clainche, à Baud, qui terminait "Les chouans

d'Auray" (aux paroles très anti-chouans) en criant : "Vive la République".

Dans les années 1980, la très conservatrice Association du Souvenir Chouan a élevé une statue à l'endroit présumé de la capture de Jean Jan. Un calvaire est encore aujourd'hui appelé Croix de Jean Jan, là où les anciens lui donnaient le nom de Croëz Iehann (Croix de

Jean sans aucun rapport avec le chef chouan.

La réactualisation du souvenir des épisodes de la chouannerie montre donc comment la mémoire s'est emparée d'événements du passé pour servir les préoccupations politiques de la société présente.

Eva Guillourel

¹ Le texte porte ainsi le titre : "ACT CONSTITUTIONNEL, erace pini ena AN DECLARATION ELS A VIRIOU AN DEN HAC AR CITOAN, Pnsantet d'ar bepl a franc gant ar gouvinnon national [...]". AR MERSER, *Andreo*, 1789 bag ar brezoeng, Briad Nevez, 1990.

² LAGREE, Michel / ROCHE, Jehanne, *Tombes de Mémoire, Apogée, Rennes*, 1993. La réflexion sur la mémoire de la Révolution a été plus généralement aiguillée par le film documentaire *Mémoire de 93, PUR*, Rennes, 1997.

³ Un beau corpus de chants concernant l'agitation religieuse à Plabennec a entre autres été étudié. PÉRENNES, Henri, *Poésies et chansons populaires bretonnes concernant des événements politiques et religieux de la Révolution française*, Rennes, 1937.

⁴ Interprétée par Joseph Nioi et enregistrée par Gilbert Hervieux à Malansac, 1979. Tradition chantée de Haute-Bretagne : Les grandes complaintes, *Dastum 44/La Bouezey/GCBPV/Chasse-Marée*.

⁵ "Canaouen anter-bro Var sujet al Liberté, an Egalité hac ar Fraternité", PÉRENNES, *ouvr. cit.*, p.282.

⁶ Toutes les indications concernant la mémoire de Jean Jan et des chants de chouans ont été très aimablement communiquées par Loëtz er Bras. L'auteur tient à remercier particulièrement Pierre-Yves Pétillon pour son aide dans l'organisation du projet et dans la rédaction de cet article.



Marù Jean Jan La mort de Jean Jan

Da houil Iehann dé aveid dé (2 wech) À la Saint-Jean, jour pour jour, (bis)
ha jandarmed Baod ar valé Les gendarmes de Baud vont se promener
Ti la rou la lir lir Ti la rou la lir lir
Ti la ti la rou lan lir, Ti la rou lan la Ti la ti la rou lon lir, Ti la rou lon la

Ha ré Pondi e oé eüé Et ceux de Pontivy y étaient aussi,
'Paréz Melrand kosté Kerlé Dans la paroisse de Melrand du côté de Kerlé.

Bonjour doh hui groagé Melrand Bonjour à vous, femmes de Melrand,
Ne huës chet guélet er chouan ? N'avez-vous pas vu de chouans ?

Chetu en eih dé treméned Voilà huit jours passés
n'ès chet guélet chouan erbet. Que nous n'avons pas vu de chouan.

Geü e laret, groagé Melrand Vous mentez, femmes de Melrand,
Kër deñ hui poë gi hoah guélet. Car vous en avez encore vu hier.

Fanchon er Saoz 'dès achaped Françoise Le Sauz s'est échappée
De avertiss er chouaned : Pour avertir les chouans :

Paotred, achapet mar karet, Les gars, vous feriez bien de fuir,
Kër arü er soudarded. Car les soldats sont arrivés.

Marü é Jean Jan ha Lavinci Jean Jan est mort et aussi l'Invincible,
Ha veint ket kaset da Bondi. Et ils n'ont pas été envoyés à Pontivy.

E mant duhont ér boumaleü Ils sont là-bas dans les genêts
Goëd édané a bouledaü. Baignant dans leur sang.

Lavinci 'gost ma oë ur brañ L'Invincible, parce qu'il était beau,
'Zo intered é Sant Derhiau. A été enterré à Saint-Thuriau.

Chervij e hrei é relégü Ses reliques serviront
De frotein er chapeléteü A froter les chapelets.

Chanson interprétée par Loëtz er Bras (entendue vers l'âge de 14 ans auprès d'une grand-tante puis auprès de Chim Le Clainche dans les années 1960) et enregistrée par C. Ar Gall à Baud, 1968. Référence Dastum 56465. Catalogue Malrien n°0019. Transcription et traduction : Eva Guillourel et Loëtz er Bras.

Les premiers cantiques bretons

DES OUTILS POUR LES MISSIONNAIRES

Dans les numéros 177 et 178 de *Musique Bretonne*, Bernard Lasbleiz proposait une étude approfondie sur la musique des cantiques bretons. Aujourd'hui, René Abjean revient sur le thème des cantiques en évoquant l'origine de plusieurs d'entre eux et leur lien avec la période historique de la Contre-Réforme et la diffusion des missions en Bretagne.

Jusqu'au XVI^e siècle, le chant liturgique était uniquement le chant latin, essentiellement ce qu'on appelle le chant grégorien. C'est à l'occasion de la Réforme que Luther, voulant associer davantage le peuple au chant liturgique, entreprit de faire créer un répertoire de cantiques strophiques et syllabiques en langue allemande. Le célèbre "Ein feste Burg" dont il écrivit les paroles fut composé vers 1530. Calvin qui connut à Strasbourg le répertoire de ces cantiques s'en inspira à son tour pour susciter un répertoire français sur des traductions de psaumes : le premier recueil parut à Strasbourg en 1539. Ce psautier huguenot, équivalent du choral allemand, forme encore aujourd'hui la base du chant de l'église protestante française qui évoluera avec des musiciens comme Goudimel, Claude Le Jeune, etc.



Il faut attendre le siècle suivant pour voir de nouvelles tentatives de créer un répertoire de psaumes catholiques en français, dans le cadre de la Contre-Réforme, mais qui n'auront qu'un succès relatif. Il est significatif de voir alors apparaître les premiers cantiques en langue bretonne.

Contre-Réforme et psaumes en breton

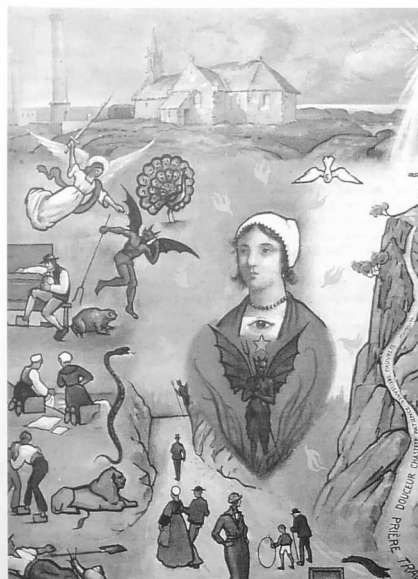
C'est dans ce mouvement né de la Contre-Réforme que Michel Le Nobletz a été l'initiateur des missions en Basse-Bretagne, et l'inventeur des taolennou, ces tableaux peints qui servaient à

l'édification des vertus chrétiennes. Mais l'abbé Kerbriou explique, "Après ses tableaux (les taolennou), Dom Michel attachait la plus grande importance aux cantiques spirituels qui devaient contenir, en vers bretons, sur des airs connus pour se mieux loger dans l'esprit du peuple, l'abrégé des catéchismes et des sermons. Il citait l'exemple des Huguenots qui avaient traduit les psaumes en vers français pour propager plus facilement leur doctrine. Le même procédé devait être employé pour combattre l'hérésie protestante et pour obtenir un autre résultat des plus précieux : la destruction des mauvaises chansons."

La première édition des *Cantiques spirituels* daterait de 1641 (la seconde est datée de 1646). Elle est l'œuvre du Père Maunoir, l'éminent successeur de Dom Michel Le Nobletz dans les missions bretonnes. Auparavant il y avait très peu de choses : un recueil qu'on est convenu d'appeler les *Heures Bretonnes*, composé avant 1576, puis Gilles de Kerampuil (153.-1578) le signale dans son catéchisme. On y trouve quelques poésies dans le genre des *cantiques*, notamment la paraphrase du Pater et de l'Ave. Il y avait *Devotion au Christien*, dont Maunoir nous dit que Dom Michel s'est servi. Il y avait aussi le catéchisme du Père Ledesma, jésuite espagnol, traduit en breton par Tanguy Guéguen et édité en 1622 qui ajoute un *stabat* en vingt strophes. Il est intéressant de noter que Tanguy Guéguen, prêtre, organiste à Morlaix, était originaire de Plouguerneau et que Michel Le Nobletz n'a pas pu ne pas le connaître. Il y a des rapprochements intéressants à faire sur les textes des cantiques de Maunoir et ceux que l'on trouve déjà dans l'ouvrage de Guéguen.

Des auteurs difficilement identifiables

Il est difficile de savoir qui est donc le véritable auteur des premiers cantiques bretons. Ceux de Maunoir ont en tout cas franchi



Les cantiques et les taolennou ont été deux instruments puissants utilisés par les missionnaires pour forger la foi et "éduquer" les Bretons. L'activité missionnaire s'est poursuivie, dans certaines zones de Bretagne, jusque dans les années 1960 (reproduction : Musée départemental breton, Quimper).

les siècles et sont venus jusqu'à nous à la fois par l'écrit et par la tradition orale, ce qui offre aussi plus d'un sujet de méditation sur les erreurs de transmission de l'héritage par ces deux modalités.

"M'hor ador Doue", la prière du matin, est sans doute l'un des tout premiers cantiques dus au Père Julien Maunoir, sur un air populaire de Cornouaille. Il s'achève par un envoi traditionnel, que Michel Le Nobletz faisait déjà chanter en l'honneur de saint Mikel, "ma el mad". La version musicale de ce quatrain n'est pas tout à fait celle que l'on trouve dans les recueils de cantiques,

mais celle chantée par les anciens de la chorale de Plouguerneau, telle qu'ils l'avaient apprise dans leur jeunesse.

"Adoromp oll" est l'un de ceux que l'on peut attribuer à Michel Le Nobletz. La musique est peut-être inspirée d'un air français, proche de l'air *Venez, venez, Esprit Saint*. Deux airs qui éclairent déjà les sources de la musique des cantiques bretons : la chanson populaire bretonne, les airs français à la mode ou trouvés dans les recueils, la troisième origine et non la moindre étant le grégorien, le seul chant pratiqué à l'église jusqu'à l'époque de la Réforme.

"Me am eus choazer" de Michel Le Nobletz est sur l'air de *Mon cœur charmé de sa chaîne* et est édité par Maunoir dans ses *Cantico spirituél*.

Le très célèbre "Kantik ar baradoz" est, on le sait, attribué par Dom Michel lui-même, à saint Hervé, le barde aveugle du IX^e siècle. Ce n'était donc pas un cantique à cette époque où seul le grégorien était admis à l'église. La musique, sur seulement quatre notes, est d'ailleurs d'inspiration grégorienne (*Venite exultemus Domino*). Dom Michel en a-t-il trouvé la trace, l'a-t-il remanié avant que l'abbé Kerneau ne le fasse également plus tard (1816)? Ce fameux cantique, chanté encore aujourd'hui dans les églises, porte assez la marque du style introspectif du missionnaire de Plouguerneau, plus que le style comminatoire de son éminent successeur.

Pourtant, ce cantique ne figure pas dans les ouvrages de Maunoir, ce qui semble contredire une filiation intégrale. Ce cantique est encore très chanté en pays bretonnant, notamment à la fin des enterrements. "E'tal ho kroaz" est égale-

ment attribué à Michel Le Nobletz.

"Gourc'hennou Doue", les Dix Commandements en breton, sont proposés par Maunoir "voar ur vouez nevez" (sur un air nouveau), mais il s'agit en réalité de l'air du *Siège de Gungamp* qui relate un épisode historique du temps de la duchesse Anne, peut-être inconnu alors en Cornouaille.

Suivent trois cantiques de Maunoir, qui servaient à illustrer le Rosaire: "les Mystères Joyeux", "les Mystères douloureux" et "les Mystères glorieux", composés chacun des cinq couplets correspondant aux mystères cités. Les musiques sont des musiques populaires de Cornouaille, peut-être apportées au Père Maunoir par le chanteur Guillaume Yvonnec qui l'accompagnait dans ses déplacements et qui vendait cantiques et chapelets.

L'héritage du XIX^e siècle

Puis ce sont les cantiques consacrés au thème important de la mort, des fins dernières. "Sonjit Mab-den" est sur une musique

proche du grégorien, alors que "Sonjit den faziet" est porté par un timbre français inattendu: *Quand Biron voulut danser*. Le rythme du cantique a évidemment perdu le rythme dansant original. Le cantique "An diaoul mut" n'apparaît pas dans les recueils de Maunoir, mais plus tard, sur un des timbres les plus répandus de la musique bretonne, celui de la légende de la ville d'Ys, *Gwerz Ker-Is*. Le romantisme du XIX^e siècle apparaît dans le "Tremen ra peb tra" du chanoine Guillou (1820-1889) en contraste avec l'austérité de Maunoir dans "Ar purgator".

Le chanoine Yann Guillou sera appelé "Kantiker braz Eskopti Kemper", car au XIX^e siècle il écrivit de nombreux cantiques et notamment pour les continuatours des missions: "Galvaden Doue" ou encore "Dredit oll", cantiques encore populaires jusque dans les années 1960 lors des dernières missions du pays bretonnant.

Mais la foi de nos ancêtres se proclamait aussi dans les fêtes religieuses et les pardons. Le célèbre "Da feiz on Tadou koz" a retenti dans bien des circonstances comme un hymne patriotique.

Dom Michel le Nobletz n'a jamais (pas encore?) été sanctifié, et les Plouguerneais ne peuvent chanter les gloires de leur compatriote que par l'intermédiaire de "O sant Mikel, or sant Patron", mais leur chant de gloire à l'archange tourne bien vite au panégyrique de son filleul.

Enfin, comment dans cette histoire ne pas évoquer la patronne de la Bretagne, la bonne mère sainte Anne, héritière peut-être de la déesse celtique Ana, et chantée en tant de lieux évocateurs pour les Bretons?

Le triptyque de Gérard Pondaven, organiste de la cathédrale de Quimper (1912-1950), mêlant en contrepoint trois grands cantiques bretons, était à l'origine un exercice de style musical pour l'orgue. Adapté par la suite pour les chorales, loin du style populaire, il termine ce périple à travers quatre siècles de foi bretonne.

René Abjean



Accordéons diatoniques

B. Loffet

Arnaud Maisonneuve

LA PASSION DU CHANT BRETON ET DU RURAL BLUES

L'une des premières passions musicales d'Arnaud Maisonneuve, jeune Bourguignon du Creusot, avait été le rural blues auquel il s'était initié en autodidacte sur sa première guitare. Était venue ensuite la passion de la Bretagne, découverte pendant des vacances d'adolescent dont il était revenu comme transformé.

C'est à travers les 33 tours édités par Loeiz Ropars, et ceux publiés par les Trouzerion Mod Koz (difficile, dans un cas comme dans l'autre, de trouver plus authentique), qu'il s'initie dans un premier temps au chant breton. Cela va de pair avec l'apprentissage du breton, qu'il présente même au baccalauréat. Arnaud est sans doute bien le seul de sa promotion, cette année-là, à faire le voyage du Creusot à Rennes afin d'y passer une épreuve de breton...

Plus tard, après un détour par Lyon dont il fréquente assidûment les folk clubs, et noue amitié avec le groupe La Bamboche, Arnaud s'installe en Bretagne. Dans un premier temps à Lorient, ce qui

lui permet d'entrer en contact avec les Trouzerion, et surtout avec Jean Le Meut, alors l'un des animateurs du groupe. Plus tard, on le rencontre à Brest où, inscrit à la fac de Lettres, il étudie le breton sous la houlette du chanoine François Falch'un, universitaire de langue maternelle bretonne: la quête de l'authentique, encore et toujours.

C'est l'époque où, dans les années 1980, il participe à l'aventure de Gabestan, groupe spécialisé dans le chant de marins. Il enregistre quelques disques en sa compagnie, et prend part à quelques publications du *Chasse-Mariée*. Dans les années 1990, on le rencontre à Quimper où il a élu domicile. C'est le Pays bigouden

et sa musique qui l'intéressent désormais, et il crée avec Marie-Aline Lagadic et John Wright Taran, un groupe spécialisé dans la musique de cette région.

Toujours dans les années 1990, il se fait producteur du spectacle *Voix de Femmes de Bretagne*, que l'on peut entendre au Quartz de Brest. Il publie aussi l'un des CD les plus étonnants jamais parus en Bretagne en matière de message, où il marie ses deux passions: chant breton vannetais et rural blues. Cela donne *Ouïlet mon deulagad*. Seuls les peu nombreux amateurs de Mississippi John Hurt et de Jean Le Meut réunis semblent alors apprécier et le suivre dans cette démarche...

En fait, la maladie le tenaille depuis longtemps déjà. Cette sclérose en plaque, la "s.e.p." qu'il n'hésitait pas à nommer, et envers laquelle il a toujours fait preuve d'un aplomb formidable, lui répondant en multipliant les projets et les réalisations. Il donne ses derniers concerts assis, dont celui de la Maison de Radio France, en 2000, en compagnie de Bernard Quillien et de Patrick Audouin. Il crée un site Internet, publie quelques volumes sur la musique et sur l'humour bretons.

Arnaud a passé ses dernières années à Brest, où il était reparti s'installer à la fin des années 1990. En février 2005, nous avons été un bon nombre de sa "seconde famille", pour reprendre les termes de son frère, à être venus au Vern, d'un peu partout en Bretagne, le saluer une dernière fois, avant que ses cendres ne soient dispersées quelque part sur la côte léonarde. Nous sommes désormais aussi un bon nombre à guetter la parution de son ultime réalisation, un conte musical, intitulé *La princesse du rivage*...

Armel Morgant

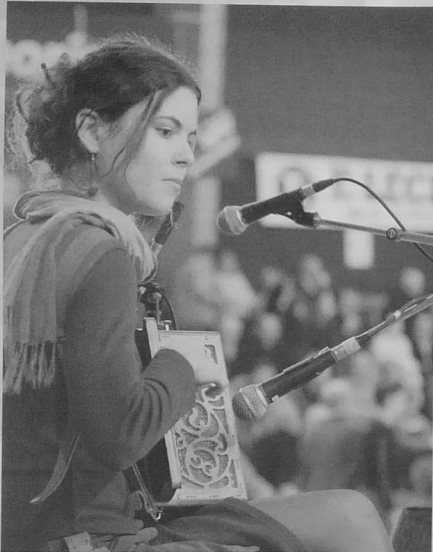
Musique Bretonne



■ Créé en 1991, le groupe Taran réunissait John Wright, Arnaud Maisonneuve et Marie-Aline Lagadic et explorait le répertoire chanté de la côte bigoudène.

9^e Roue Waroch

LA FÊTE CONTINUE A PLESCOP



■ L'accordéoniste de Kintus (photos : Myriam Jégat).



■ Nelly Fruchard, maire de Plescop, et Kaou Hulaud, conseillère régionale, lors de la remise des prix "débutants".



■ Le groupe Kys, vainqueur dans la catégorie "ses musicaux".



■ Le jury du concours groupes.



■ Ambiance cabaret avec le détonnant trio Brou-Coutan-Calix.



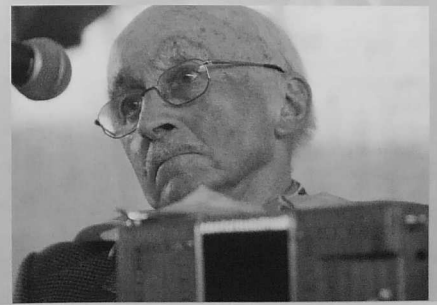
■ Application et concentration : l'avenir du violon breton.



■ Jean Loric, Président, et Dominique Robin, cofondateur du Waroch responsable des concours.

■ Carte blanche à Didier Dunassier : Trio Loulesh.

■ René Mahé : premier prix dans la catégorie "vétérans".



Marlu

LA VALSE DES CHANSONS

Il se cache souvent derrière la fumée de sa cigarette. Mais la quarantaine venue, son talent l'a rattrapé et le ténébreux sort en pleine lumière, enfin. Philippe Marlu écrit et chante ses propres textes mais a commencé en jouant de la bombarde. Son dernier album, *Les valse machines*, révèle un vrai auteur de chansons en Bretagne qui évoque ses maux en valant avec les mots.

« De toute façon je ne sais rien faire d'autre », lâche-t-il avec un léger sourire. Écrire, lire, faire de la musique, voilà la vie de Philippe Marlu depuis le Centre-Bretagne où il a élu domicile.

De la bombarde à la souris

« Je fais partie de la génération qui a été réveillée par Stivell », explique-t-il. C'est à ce moment-là, dans la région briochine, qu'il découvre la musique bretonne, s'achète même une bombarde avant de passer au binou kozh. Il sonne dans quelques festou-noz avec Philippe Becker. « Avec Stivell, il y avait aussi Gabriel Yacoub. Je suis vraiment tombé sous le charme de Malicorne. J'ai fait des recherches sur les musiques anciennes. C'est une de mes premières sources. »

Un passage au conservatoire de musique lui donne de solides bases mais il avoue qu'il est davantage mélodiste qu'instrumentiste.

La fin des années 1980 marque aussi l'arrivée des premiers ordinateurs à domicile : « J'ai acheté un Atari à l'époque avec les premiers logiciels de musique. En fait,

depuis, je joue surtout de la souris ». De chez lui, il met en boîte toutes les mélodies qui trottent dans sa tête. « L'intérêt de l'informatique c'est que l'on peut tout refaire à tout moment, c'est ça qui m'a permis de mettre en forme tout ce que j'ai composé. »

Parallèlement, il rencontre d'autres musiciens et monte le groupe Zéphirus Gravelin très influencé par la musique bre-

tonne : « On n'a pas beaucoup joué mais on a beaucoup répété ». Ses complices d'alors sont déjà Eric Sourdez et Bruno Le Masson, l'ancien bassiste de Galorn. « Dans ce groupe, je jouais de la flûte à bec. J'y avais mis une ou deux chansons à moi. C'est ça qui m'a donné envie d'écrire. J'étais déjà assez littéraire. Je faisais des parodies de chansons anciennes. » Il forme ensuite un duo de chanson avec Eric Sourdez. Au début des années 1990, autour de sa voix, se constitue le groupe briochin Les Soupeurs qui tourne toujours de temps en temps : « Ce sont eux qui m'ont poussé à faire un premier disque. Ils m'ont dit : on aime les chansons, tout est prêt pour les jouer alors on va t'aider à faire le disque. J'avais déjà mis pas mal de choses en boîte avec mon ordi-

nateur et un huit pistes à bandes, mais là, c'est devenu sérieux. »

Dans le même temps, Marlu écrit aussi quelques chansons pour le groupe Casse Pipe : « Viva la muerte » ou « Le bal des mendiants ».

Un poète chanteur en devenir

Quand sort son premier album en auto-production, *Les mémoires d'un chat*, on sent tout le potentiel d'un vrai poète chanteur. A tel point que François Hadji-Lazaro décide de le ressortir sous son label d'alors, Boucherie production. Un succès d'estime couronne un album dédicé aux paroles sensibles et aux mélodies convaincantes.

Cinq ans plus tard, son dernier album, *Les valse machines*, présente quatorze nouvelles chansons. Et autant de bons moments où les machines, justement, sont moins présentes, mais les musiciens plus convaincants. Dominique Le Bozec, Eric Sourdez, Gérard Le Louët, Patrice Paichereau, Dina

Rakotomanga, Ronan le Mons, Jean-Marc Le Coq, Jean-Marc Illien, Dominique Le Corre, Pat O' May, Jean-Philippe Brochard, Gaby Kerdoncuff, Pierre-Marie Carsin, sont là pour donner corps à l'inspiration de l'auteur. Et le résultat est enchanteur. « C'est surtout un album de guitares, moi je n'aime pas faire toujours la même chose. L'autre fois il y avait les machines, cette fois des musiciens. »

Son inspiration, Marlu la puise dans ce qu'il lit ou ce qu'il vit. « J'aime la chanson populaire, mais je n'aime pas la variété. J'ai beaucoup lu de polars et de bouquins en argot. Ça me sert. » « Le roman de Jésus la Caille », « Johnny Bosco », « Trinquons nos verres... » sont autant de titres pour des histoires savamment écrites et originellement chantées.

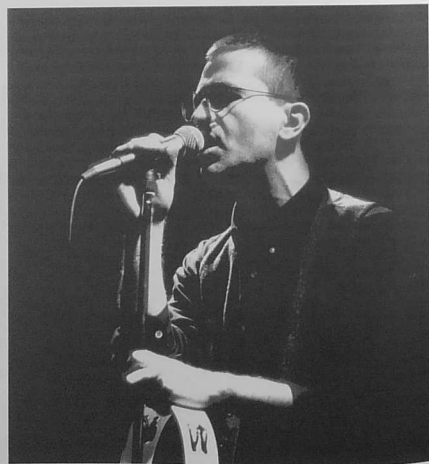
Marlu aime les deux aspects de son métier. Installé en Centre-Bretagne, il renoue sans le vouloir avec la tradition des chanteurs auteurs compositeurs installés au vert pour mieux saisir une réalité et surtout une sensibilité. « Pour moi, la langue bretonne est impor-

tante même si je m'exprime en français. Mes parents parlaient breton mais j'ai vite compris que ça ne serait pas ma langue maternelle. Ce n'était pas la mode à l'époque. Mais pour moi la langue française est un outil et non pas un bijou dans un écrin. »

Sorti en auto-production, l'album est maintenant distribué par Coop Breizh et un retraitage est en cours. Un récent concert en première partie de Jeanne Cherhal l'a fait connaître d'un public plus large. « Je prends plaisir à être sur scène, avoue-t-il. Il y a tellement de gens qui se sont investis dans ce disque que j'ai envie qu'il tourne maintenant sur scène. »

Les temps changent pour Marlu. Son potentiel est énorme même si l'homme aime prendre le temps de bien faire les choses. D'ailleurs dès le mois de juillet, il va se mettre à l'écriture de son prochain album. Un signe qui ne trompe pas. La valse ne fait que commencer.

Christophe Ganne



■ Marlu : « La langue bretonne fait partie de ma vie. La langue française est juste un outil, pas un bijou dans un écrin. » (photo : Xavier Comte).

2^{ème} Fête du Rando
 À St Vincent / Ouest Morbihan
 LES 22, 23, 24 JUILLET
 Boeufs dans les bars, initiation aux ronds, apéro musicolocal, repas et rando chantés, films, expo...
 samedi Concert: Duo Bertrand en compagnie Fest-noz: Termaik, chanteurs, sonneurs...
 dimanche Championnats du monde du rond Carte blanche à Charles Quimbert
 Renseignements : Centre Per Roy - Ti Kendalc'h 02 99 91 28 55 / www.tikendalc'h.perroy.asso.fr

Lalin, Galice

UN CONSERVATOIRE INNOVANT

Le Conservatoire de Musique traditionnelle et folk (CMTF) de Galice a ouvert ses portes en 2000, à Lalin, ville située à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Saint-Jacques-de-Compostelle. Uxia Pedreira assure la direction de cette école de musique un peu spéciale depuis 5 ans maintenant. Elle répond à nos questions entre deux cours et un enregistrement studio. En effet, Uxia est également auteur, compositeur et interprète.

Racontez-nous l'histoire du Conservatoire. Qui en est à l'origine ?

Depuis le départ, j'ai présenté le projet avec l'aide de Ramon Pinheiro et José Luis Do Pico Orjais. A Lalin, l'association Berra qui organise le festival A foliada de Lalin (l'un des festivals alternatifs de Galice, avec le Festival d'Ortiga) possédait déjà une école de musique folk. La vie m'a amenée à Lalin, ville où j'avais déjà joué avec mon ancien groupe et où j'avais été conviée à présenter un énorme festival aux côtés de Manu Chao. J'ai présenté le projet en septembre 1999 et nous avons ouvert les portes du Conservatoire le 14 février 2000, jour des amoureux... de la musique.

Le Conservatoire est né dans le but de combler un vide éducatif dans le monde de la musique galicienne. Vu l'importance et les répercussions actuelles des musiques traditionnelles, il nous semblait indispensable et vital de créer un centre de formation où l'on proposerait un enseignement réfléchi, effectif, connaisseur de tradition, mais aussi un enseignement menant aux chemins de la création.

Le CMTF développe depuis le début un plan de formation qui a pour but de normaliser l'enseignement de ce type de musiques. Le programme des cours que nous dispensons suit un cheminement planifié. Il offre aux élèves une formation globale leur permettant

non seulement une réussite en tant qu'instrumentiste ou chanteur, mais aussi l'acquisition de valeurs, de connaissances basiques pour qu'ils comprennent et respectent la *musica de raíz*, musique des racines.

On travaille également au développement de la créativité et des multiples possibilités de manifestations artistiques à l'intérieur même de la musique traditionnelle. La connaissance des nouvelles techniques musicales et artisanales, la constante réélaboration de la musique des racines, le suivi de l'actualité discographique, l'étude des théories contemporaines sur

la musique patrimoniale, le travail scénique, la stimulation de l'esprit critique... tout ceci fait partie des concepts, des chemins en vigueur dans le processus éducatif du Conservatoire.

Vous venez par ailleurs de créer une association...

En effet, depuis peu, au sein du CMTF, nous avons créé une association composée essentiellement des enseignants du Conservatoire, de l'équipe de production et d'élèves actifs. Elle prétend offrir un enseignement complet à toutes les personnes qui viennent en quête d'une formation plus solide et diversifiée en musique traditionnelle, aussi bien au niveau de l'instrumentation qu'au niveau théorique. Nous ne souhaitons pas non plus fermer la porte aux musiciens qui cultivent d'autres styles de musique et souhaitent un enseignement complémentaire pour leur formation. L'association essaie d'exporter ce modèle de centre artistique, en mettant en relation

■ Uxia Pedreira est directrice du Conservatoire de Lalin depuis 5 ans.



l'industrie et le potentiel de la musique galicienne. Parallèlement à l'enseignement proprement dit, nous organisons des rencontres, des cours à l'année et des stages. C'est une plateforme pour s'ouvrir aux autres villes de Galice, divulguer, promouvoir et travailler dignement dans la musique traditionnelle faite ici.

L'association se sent essentielle dans la construction d'une nouvelle époque musicale. C'est un espace qui regorge d'efforts, de créations, d'intention et de respect entre les personnes qui consacrent leur vie à faire de la musique de manière professionnelle, en Galice.

Combien d'élèves avez-vous actuellement ? Le Conservatoire est-il ouvert à tous ?

Le CMTF est situé dans le centre de Lalin. Il est d'emblée destiné à la population locale même s'il propose ses formations aux villes comme Saint-Jacques-de-Compostelle, Ourense, Lugo ou Vigo. C'est une école adaptée aux besoins spécifiques du champ musical galicien, avec une ouverture européenne innovante. Nos élèves viennent de partout, des quatre coins de la Galice.

Actuellement, nous avons 80 élèves. Nous avons également ouvert la toute première Ecole de folk pour les enfants de 5 à 12 ans. C'est un projet pilote qui fonctionne depuis quatre mois seulement, et qui sera sans doute mis en place également à Pontevedra.

Qui sont les professeurs du Conservatoire ?

L'équipe enseignante est composée d'une douzaine de personnes, chacune spécialisée et expérimentée. Ramon Pinheiro est toujours à mes côtés et, quand il n'est pas trop occupé par la gestion de son entreprise de documentation musicale Ouvirmos, il se charge des cours d'histoire de la musique galicienne. Notre professeur de gaita, Edelmiro Fernandez, a gagné le 1^{er} prix du Trophée Macallan au Festival interceltique de Lorient en 2001. Il a également participé à des concerts internationaux avec Shaun Davey... Oscar Fernandez et Chuco Estevez, anciens membres du groupe Chouteira, donnent respectivement les cours de vielle et de percussions. Pour les cours de chant, nous faisons appel à Guadi Galego, chanteuse du célèbre groupe Berrogüetto. Quant à moi, je suis directrice, prof de chant et un peu psychologue...

Quelle est votre position envers la musique traditionnelle ?

Chaque professeur a sa propre expérience avec la musique traditionnelle. Chacun s'est inspiré, nourri de la musique traditionnelle mais aussi de musique classique, de jazz, de rock... Ainsi, au-dessus de tout, il y a un respect collectif et un niveau élevé de création et d'amour de la profession. Pour le Conservatoire, la musique est communication et en tant que telle, elle mélange des éléments

différents : la technique, la scène, l'histoire, la créativité et la vie même.

Comment choisissez-vous le répertoire enseigné ?

Les morceaux que nous enseignons correspondent au niveau de difficulté et d'apprentissage, suivant le cours et le niveau. Le CMTF a créé un programme de cours pour la musique traditionnelle, chose qui n'avait pas été organisée avant. Les morceaux enseignés viennent de sources variables : collectages, feuilles volantes, documentation écrite, nouvelles compositions, improvisation, compositions des élèves...

Quels sont les projets du Conservatoire ?

Nous allons travailler sur la production de projets musicaux innovants dans cette partie du monde : par exemple des rencontres autour de la vielle afin de donner une nouvelle impulsion à l'instrument ; de même pour l'accordéon diatonique. Nous allons aussi organiser des cycles de concerts ou l'ou pourra voir et entendre des maîtres de la musique européenne, des cycles de formations... comme nous l'avions déjà fait il y a quelques années en invitant Jacky Molard, Dominique Molard, Jean-Michel Veillon et Jacques Pellen. En plus de ces projets, nous maintenons des échanges avec nos homologues portugais, catalans...

Propos recueillis par Aurélie Dillet-Rougier

■ Bertaeyn Galeizz

2, Contour de la Motte
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 97 65
bertaeyn.galeizz@wanadoo.fr
www.bertaeyn-galeizz.com

Mill-Göll : Ren qe deñ galo !

Du 20 au 25 septembre aura lieu la troisième édition du festival Mill-Göll, dédié à la découverte du gallo sous toutes ses formes. Au programme : rencontres-débat, soirée slam, balade faune et flore, théâtre, contes, chant, jeux...

A l'occasion de ce festival, Bertaeyn Galeizz lancera, en collaboration avec d'autres associations de langue et culture galloise, une opération de sauvegarde du gallo partout en Haute-Bretagne. Le public sera appelé à apporter auprès des associations participantes tout type de collectage du gallo : enregistrements sonores ou vidéos, glossaires personnels, notes sur le gallo, toute création en gallo apportant des informations sur le gallo d'une commune ou d'une zone géographique particulière... Cette opération durera une année et pourra être relayée par différents fêtes de la culture galloise. Toute personne ou association intéressée par ce thème peut prendre contact avec Bertaeyn Galeizz.

■ La Bouèze

Ferme des Gallets
26 avenue Pierre Donzelot
BP 10218
35702 Rennes cedex 7
contact@laboueze.com
www.laboueze.com
Tél. : 02 23 20 59 14/49

Sortie du CD Plénée, Sévignac, Rouillac

Le nouveau CD de la collection "Aux sources du patrimoine oral" est sorti le 18 mars dernier. 33 plages présentant des collectages effectués sur ces trois communes entre 1970 et 2005, des chansons beaucoup, des airs de

A partir de ce numéro, la rubrique "Ti Dastum" devient "Dastumerien, l'actualité du collectage". La rédaction de Musique Bretonne souhaite ainsi offrir un espace d'expression à tous ceux qui font la vie et l'actualité du collectage en Bretagne et cela, quel que soit leur domaine de prédilection : musique, chanson, langue, toponymie, récits de vie...

Veillée passée ou à venir, fête, publication, projet en cours, annonce, présentation d'un informateur ou du travail d'un collecteur... seront les thèmes qui y seront évoqués. Si vous travaillez au collectage et à sa mise en valeur, envoyez-nous brèves et photos, le 1^{er} juin au plus tard pour le numéro de juillet-août de Musique Bretonne.

violon et des contes un peu, et un livret de 20 pages contenant tous les textes.

Le CD rencontre d'ores et déjà un écho très favorable. Plus de 70 personnes sont venues participer à la veillée chantée organisée à Rouillac pour le sortie du disque et animée par les chanteuses et chanteurs enregistrés du disque. D'autres événements locaux devraient avoir lieu dans les mois à venir pour faire connaître le CD.

La Fête de la Bouèze

Cette année, elle aura lieu du 1^{er} au 5 juin 2005 à Taden (22). Le programme complet est consultable sur le site internet.

■ Centre Marc Le Bris

2 rue du 3 août 1944
22600 Saint-Caradec
Tél. : 02 96 25 10 75/74
centre.marc.lebris@iscali.fr

Les armoires de nos grands-mères

Tel est le fil conducteur des projets de collectage du Centre Marc Le Bris cette année. L'association recueille toutes sortes d'informations et de documents concernant les armoires du pays de Loudéac dans l'objectif de réaliser une exposition en partenariat avec la maison des Toiles de Saint-Thélo pour l'été 2006.

Les recherches peuvent s'élargir à tout ce que l'on trouve dans une

CHANSONS TRADITIONNELLES



armoïre : linge de maison, tissus, broderies, costumes, photos de famille, papiers importants, argent, médailles... L'armoïre est aussi un meuble particulier qui peut évoquer beaucoup de souvenirs. Si ce thème vous intéresse ou si vous possédez quelques renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec Annaïs qui assure l'accueil à la Maison du Val d'Oust.

■ Dastum Breizh

16, straed/rue de la Santé
35000 Roazhon/Rennes
Tél. : 02 99 30 91 00/11
dastum@wanadoo.fr
www.dastum.com

Les archives du patrimoine oral et musical de Bretagne sont en ligne sur le site internet www.dastum.net. 36 933 documents sont consultables au 1^{er} mai 2005 via le catalogue informatisé des archives sonores inédites géré par Dastum.

Les conditions de consultation sont



1 Le nouveau CD de la Bouèze présente 33 chansons, airs et contes recueillis à Plénée-Jugon, Sévignac et Rouillac entre 1970 et 2005.

2 Le volume 5 de l'Encyclopédie sonore du Trégor-Goelo traitera du langage des animaux. Comment dit-on "cocorico" en breton ?

3 Randonnée chantée organisée par Dastum Bro-Dreger.

tent inchangées : la recherche documentaire se fait librement en ligne, les fichiers sont n'étant eux accessibles que dans les points de consultation du réseau Dastum (moyennant une simple adhésion associative).

■ Dastum Bro-Dreger

9, hent ti Kezeg/rue des Haras
22300 Lannuon/Lannion
Tél. : 02 96 46 59 11
bro-dreger@wanadoo.fr

Randonnée musicale le 25 juin

Comme chaque année, Dastum Bro-Dreger invite tous les sonneurs, chanteurs et conteurs qui ont fait l'année Dastum à participer à une randonnée dans la Vallée de Goas Lagorn à Beg Leger - Lannion. Une occasion conviviale de finir l'année et de se retrouver avant le boum de l'été. Départ 19 h 30 du centre aéré. Gratuit.

Randonnée chantée le 2 août

Rendez-vous pour la randonnée chantée annuelle en semi nocturne sur les falaises de Beg Leger. En plus des chanteurs du Trégor, c'est l'occasion d'inviter des chanteurs de Haute-Bretagne pour partager et faire découvrir le chant à la marche. Départ 19 h 30, ancienne école de Beg Leger à Lannion.

Vol. 5 et vol. 6 de l'Encyclopédie sonore du Trégor-Goelo

Après la sortie du CD Yann Poens au mois de mars dernier, DBD poursuit sa collection par l'édition de deux volumes en mai et juin. Le volume 5 traitera du langage des animaux et sera une illustration sonore des recherches de Daniel Giraudon (imitations d'animaux, phrases mimologiques, histoires et contes entre l'homme et l'animal). Le volume 6 mettra en avant le championnat du monde

de Bouloù Pok de Guerlesquin : jeu de boule unique au monde qui voit s'opposer le nord de la commune contre le sud le jour du mardi gras. 12 euros pièce ou 32 euros l'abonnement d'un an. En vente à l'antenne ou par VPC via le site www.dastum.net.

■ Dastum Bro-Gerne

Ti ar Vro
18 rue Sainte Catherine/straed
Santek Katell
29000 Quimper/Kemper
Tél. : 02 98 52 06 37
bro-gerne@dastum.net

An nevez-amzer zo degouezhet ; setu echu ganeomp mare ar beil-hadegou kichen an oaled ! Trugarez d'an holl re o deus kemeret perzh e-doug ar bloavezh oc'h aozañ, o koutañ, o kanaan, o seniñ pe o selaoüin. Emichañs ho peus

bet plijadur leun ho tiskouarn hag e veoc'h gwelet adalek miz Here evit an abadennoù nevez vo aozet un tammig pep lec'h er vro. Emgavioù 'zo c'hoazh 'pad an hañv : ar genstrivadeg war ar c'han a vo dar meurzh 19 a viz Gouere e Kemper 'pad Gouelioù Meur Kerne hag ar fest-noz "Label Dastum" a vo da heul war blasenn Laenneg adalek 10 eur noz. Mod all e vez digor an Deuliaoueg ha degemeret veoc'h gant plijadur ganeomp.

■ Dastum Bro-Leon

12 rue de la Marne
29260 Lesneven
Tel. : 02 98 21 16 41
dastum.broleon@wanadoo.fr
www.dastum-broleon.com

Istorioù farsus

Le premier vous a plu ? Le deuxième CD d'histoires drôles en breton du Léon O ! Kement-se sort au mois de juin. 15 euros par exemplaire ou 35 euros pour la série de 3 CD.

Ar bladenn-mañ zo dudiuz evit ar re o deus c'hoant da c'hoarzin un tamm o klevet brezhoneg fraezh ha ledan dac'h a Vro-Leon. Les transcriptions qui pourront aider les apprenants sont également disponibles. En vente à l'antenne ou par VPC via le site www.dastum.net.

Veillées

Bennozh d'an holl dud o deus kemeret perzh mod pe vod er beil-hadegoù aozet gant Dastum Bro-Leon er bloavezh-mañ. Ra vezo ken brav ganti bloaz a zeu c'hoazh ! Le cycle de veillées en breton se termine et Dastum Bro-Leon remercie tous les acteurs de ces assemblées conviviales. Les chanteurs, conteurs et musiciens bien sûr, mais aussi le Parc naturel régional d'Armorique et les associations locales qui nous ont permis de réaliser un collectage intéressant auprès des bretonnants de différents secteurs chaque fois réunis pour partager de bons moments... e brezhoneg.



4

Gouel

Le week-end du 13 et 14 mai, Ti ar Vro Leon organise, à Plouneour-Trez, une fête à la mémoire de Paotr Treoure : conférence-débat de Fañch Morvanou, concours de chant, veillée...

■ Groupement culturel breton des Pays de Vilaine

6 rue des écoles
35600 Redon
Tel. : 02 99 71 45 40/51
gcbpv-magetheque@wanadoo.fr

Les veillées de printemps

C'est en musique que les élèves de l'École de Musique tradition-

nelle ont accueilli le printemps ! Deux veillées dans les bistrotts (Allaire et Saint-Perreux), une veillée chez l'habitant (La Gacilly) et un goûter musical (Langon), organisés en partenariat avec les associations relais, auront marqué les week-ends du mois de mars. Une belle occasion offerte aux élèves pour s'exprimer en public, à proximité de chez eux, dans un espace convivial.

Les musiciens trad' ont rendu visite à la musique classique...

C'est un concert original qui s'est tenu le vendredi 1^{er} avril dans la chapelle Saint-Sauveur à Redon, devant plus de cent personnes. Les musiciens, pour beaucoup d'entre eux enseignants à l'École de Musique traditionnelle, se sont prêtés au jeu de l'interprétation "tra-



4 Veillée à l'Hôpital-Camfrout organisée par Dastum Bro-Leon.

5 Entrez dans l'ronde, voyez comme on danse... et chantez maintenant ! Gouel kanan en ur zansal à Plouarzel, Porspoder et Brèles les 6, 7 et 8 mai.

6 Quand les musiciens trad' interprètent la musique classique... C'était le 1^{er} avril dans la chapelle Saint-Sauveur de Redon.



ditionnelle" de musique ordinairement pratiquée de manière "classique". C'est un duo de uilleann pipes et de harpe celtique qui a ouvert le concert autour du répertoire d'O'Carolan, harpiste itinérant et compositeur irlandais du XVIII^e siècle.

L'École de Musique trad' en fête

C'est le dimanche 19 juin prochain à Saint-Perreux (56). Au programme : balade chantée et sonnée le matin. A partir de 14 h : scènes ouvertes, concerts, fest-deiz, tremplin chant accompagné, cabaret, expos... Les enfants terribles de L'île aux pyj'ama seront sur scène à 17 h.

■ Kerlenn Sten Kidna

8 rue Joseph Rollo
56400 An Alre
Tel. : 02 97 29 16 58
stenkidna2@wanadoo.fr

Le collectage constitue l'une des activités principales de l'associa-

tion. Il y a plus de vingt ans déjà, quelques animateurs se munissaient de magnétophones et cou-raient les veillées du pays : plus d'une centaine de chansons en breton et en français sont enregistrées entre 1985 et 1990. Outre la tradition chantée, de nombreux témoignages de bretonnants sont recueillis par Daniel Carré dans le cadre d'émissions radiophoniques : récits de voyage, description d'activités professionnelles (charon, chaumier, saison à Jersey ou en Région parisienne, médecin, maçon...), traditions perdues (Kanerion Noel), portraits de personnages locaux (Job Pevedic, Efflam Koed-Skav...), concours de contes... Ce travail est complété par les rencontres organisées dans le cadre des cours du soir où de nombreux intervenants viennent partager le temps d'une soirée leur expérience : ces témoignages sont également enregistrés et archivés sur cassette. Les nouvelles technologies ont permis depuis 2000 l'exploitation et la mise en valeur de tous ces enregistrements : numérisation informatique pour une conservation à long terme (sous format

MP3) et inscription audio sur CD pour une consultation plus facile. Le travail de mise en valeur consiste également à la transcription des témoignages : le document final comporte un support audio-écrit, outil non-négligeable pour tout apprenant. L'association étant équipée en matériel performant (mini-disque, microphone de très bonne qualité), elle poursuit le recueil d'histoires de vie en français et en breton, d'expressions et de dictons, de chansons et de contes. L'association souhaitant faire partager cette mémoire locale et participer à la transmission de la culture du pays d'Auray, un abonnement a été mis en place pour consulter tous les documents enregistrés, sur le principe d'une médiathèque associative. Toute personne peut ainsi venir au local lors des permanences pour écouter et emprunter les différents enregistrements. Soyez les bienvenus !

Actualité discographique

FÉVRIER ET MARS 2005

Baragouineurs

De sang, de sueur et d'amour
Auto-production, BD0501
(Dist. Coop Breizh)
[Chant gallo / Fest-noz]

Beaujet Michel & Dour Yann

Chants de mer et de marins, accordéon diatonique, vol. 4
Carubel
(Dist. Carubel)
CD + livre
[Melodie]

Bertrand Duo

Couleurs racines
Auto-production, DBC 6168
(Dist. L'Autre Distribution)
[Concert Bretagne - Vendée]

Bontemps Marie

Printemps de braises
Auto-production
(Dist. Coop Breizh)
[Chansons]

Breizh disorder, vol. 4

Mass Prod. Réf. ?
(Dist. Sobridis Musiques)
[Groupes rock bretons]

BZH

Terres battues
Auto-production, BZH 3
[Fest-noz]

Chansons traditionnelles
recueillies à Plénée-Jugon,
Sévignac, Rouillac

Épille / La Bouëze, EPL 009
(Dist. Épille / La Bouëze)
[Chant gallo, collage]

Chants de marins, chansons
de la mer

L'anthologie, vol. 2
Coop Breizh, Réf. 961
(Dist. Coop Breizh)
[Chants de marins]

Edouard Nenez et les Princes
de Bretagne

Extension du dolmen de la nuit
Auto-production
(Dist. Edouardnenez.org)
[Concert]

Femmes celtes, vol. 2

Keltia Musique, KMCD 161
(Dist. Keltia Musique)
[Compilation avec 1. Ebre]

Katell

Une goûte d'eau
Auto-production
(Dist. Katell)
[Comte musical, Réal. 33]

Kelenn

Chantier de nuit
Auto-production
(Dist. Coop Breizh)
[Fest-noz]

Ils ont chanté la mer

Keltia Musique, KMCD 154
(Dist. Keltia Musique)
[Compilation avec D. Prigent]

La légende des celtes

Wagram, 3101172
(Dist. Wagram)
[Compilation]

Marchand Erik & Burger
Rodolphe

Before Bach
Wagram
(Dist. ?)
[Chant en breton / Rock]

Mentrel

Dances océanes
Auto-production
(Dist. 02 98 89 61 66)
[Fest-noz]

Pevar Den

Dek vloaz
Coop Breizh, CD 960
(Dist. Coop Breizh)
[Fest-noz]

Poëns Yann

Eostig Tremel, le rossignol de Trémel
Distum Bro-Dreger, EST04
[Encyclopédie sonore du Tregor, Godel vol. 4, Chants et contes]

Les Rives

Toutes nos chansons de Bretagne
Auto-production
(Dist. Coop Breizh)
[Compilation]

Yao !

Porspaul
Auto-production
(Dist. Coop Breizh)
[Fest-noz]

Christian Morvan et
Goul'hen Malneu

bretagne.discographie@wanadoo.fr



Saint CHARTIER
14 > 17 juillet 2005

Soirée spéciale anniversaire
le 13 juillet 2005 à 21h :

Tri Yann Bretagne
Celtique.DK Danemark

30^e rencontres internationales de Luthiers et maîtres sonneurs
Tél. 02 54 06 09 96 — www.saintchartier.org



Centre Per Roy - Ti Kendalc'h

56350 Saint Vincent sur ouest

Tél. 02 99 91 28 55 - Fax : 02 99 91 39 09

E-mail: tikendalc'h@tikendalc'h.perroy.asso.fr

- Site : www.tikendalc'h.perroy.asso.fr

Stages ... Musiques & danses bretonnes

Brochures détaillées des stages sur simple demande.

du 25 au 30 Juillet

du 25 au 30 Août

Accordéon diato (débutants):

P. Bardal & R. Pailier

Accordéon diato (confirmés): Yves Des

Bombardo: S. Hardy & G. Lebahé

Clarinette: C. Dero & S. Ledro

Chant: M. Hamon & C. Quimbert

Harpe Celtique: Anouk Brieger

Danse (cœur de Bretagne):

Yves Leblanc

Accordéon diato (débutants):

P. Bardal & R. Pailier

Accordéon diato (confirmés): Y. Des

Veaux, Thierry Bertrand & François Robin

Musique d'ensemble: Ronan Pellen & Erwan Vollet

Flûte Tran.: Erwan Hamon

Bombardo: Matthieu Serot

Danse (Gavottes): Yves Leblanc



Régis Huiban Quartet
Sans-sommeil
Avei Ouest, Coop Breizh

Ils ne sont pas si nombreux les "chromatistes" qui font swinguer la gavotte ; Régis Huiban est sans conteste l'un d'entre eux. Mais ce n'est pas tout ; voilà quelqu'un qui n'arrive pas par hasard au devant de la scène musicale avec ce premier CD qui révèle d'emblée un propos affirmé. C'est un premier aboutissement d'un itinéraire musical à la fois déterminé et discret, jalonné par l'enseignement des trois grands maîtres qui l'ont marqué : Jo Jegado, son professeur d'accordéon et de solfège de Quimperlé, Roland Becker – faut-il le présenter –, et Daniel Mille, le grand accordéoniste qui lui a prodigué ses conseils dans le cadre de stages plus particulièrement axés sur le jazz et l'improvisation. De belles aventures et de nombreuses participations discographiques viennent également abonder son crédit : Tan ba'n Ti, M. Kerbec et ses Belouzes, Kof a Kof, Au Café Breton, chant et accordéon avec Nolven Le Buhé, et d'autres encore... Mais on n'aurait cerné qu'à moitié la personnalité musicale de Régis Huiban si on passait sous silence l'authentique vénération qu'il porte à Yves Menez. Au point que lui et son quartet, monté il y a un plus de deux ans, ont dédié ce premier disque à cette figure quasi légendaire de l'accor-



déon swing breton des années 1930, et un second est déjà en cours d'esquisse. C'est une jam-session de musique bretonne que ce CD nous fait découvrir au final ; une musique bretonne mêlée de jazz, de swing, de musette, sans qu'on puisse pour autant la rattacher exactement à l'un ou l'autre genre, même si quelquefois, il faut le dire, la tentation en est grande. C'est une musique qui nous est à la fois familière au travers des thèmes de référence servant de base au discours – il est même fait appel ici et là à des extraits d'enregistrements de collectage réalisés par Régis en pays Poullet –, et en même temps, profondément originale et personnelle, nourrie d'improvisation, et servie de surcroît par des musiciens (Philippe Gloa-



Evelyn Girardon, Beline
Répertoire, chansons de tradition populaire en français
La Compagnie Beline, L'Autre Distribution

Evelyn Girardon – dite Beline –, c'est une longue et belle histoire d'amour, de passion, avec la voix, le chant. Il y a quelques années, elle était une vieillesse de haute tournure, et les fans de La Bamboche s'en souviennent ; mais elle chantait déjà, avec sa vieille, et le chant à apparemment pris le dessus. Ce tout récent CD, double CD doit-on préciser, est une parfaite illustration de son talent, de la qualité de ses choix, et de son art de chanter, seule ou avec d'autres. Ce *Répertoire* est une véritable balade chantée sur les chemins de la chanson de tradition francophone, avec une prédilection pour le grand sud-est de l'hexagone, du Nivernais au Val d'Aoste (ça, c'est limite hexagonal...) et du Bas-Berry à l'Ardeche, qui n'exclut pas pour autant une petite incursion en Anjou, et une autre en Bretagne avec une belle interprétation de "J'étais lassée d'être jeune fille". Quant à l'interprétation, marquée par l'emploi presque généralisé de la polyphonie, à mi-chemin – pour faire simple – de la musique "savante" et de l'art du chant populaire, elle ne laisse pas indifférent et peut prêter à querelle entre les tenants de l'une ou de l'autre esthétique. Quoi qu'il en soit, Beline, entourée de ses invités, essentiellement de sexe féminin d'ailleurs, témoigne à encore d'un magnifique talent dans les arrangements et l'interprétation, d'une véritable sincérité d'où transpirent l'amour et le respect qu'elle voue à ce... répertoire.

Jacques Michenaud

Chants de marins, chansons de la mer

L'anthologie, vol. 2
Coop Breizh

Dans la série "L'Anthologie", et après "Bagadoù", "Chants de marins - vol. 1" et "Harpe celtique - vol. 1", voilà que Coop Breizh livre à notre convoitise un second volume dédié aux chants de marins. Trop de bonheur ! Car, si on aime le genre, le choix proposé est encore une fois exemplaire, mêlant traditionnels et compositions contemporaines, le tout servi par des interprètes talentueux. Et aussi parce que l'écrin jaquette-livret de 64 pages dans lequel sont proposés les deux CD de cette édition fait de l'ensemble un des plus beaux objets que la production discographique bretonne peut aujourd'hui proposer. On parle de beaux livres, on peut parler maintenant de beaux disques.

Jacques Michenaud

Chantous d'Loudia

D'bier et d'aujourd'hui
Diffusion Coop Breizh

On a l'impression qu'ils ont toujours existé ! Et même si quelques-uns les ont quittés, qu'ils n'ont pas vieilli depuis ces jours du début des années 1960 où ils entreprennent, guidés par des Marc Le Bris ou des Alain Le Noach, de collecter le répertoire chanté du Pays de Loudéac et de lui redonner vie ! Il est vrai qu'ils se sont choisis un nom bien intemporel. Intemporel comme ces rondes, ces baleus et ces riqneuses qu'ils interprètent avec une grande authenticité dans ce CD témoignage sur 35 ans de passion. Des voix sans fard, sans affecterie, voire rudes ; mais sincères, simples, et porteuses de l'enthousiasme d'une infatigable jeunesse.

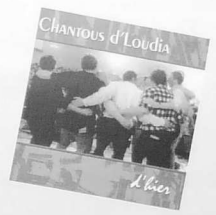
Jacques Michenaud

Gwendal

War-raog
Sterne

Voici 14 titres composés et arrangés par Youenn Le Berre musicien fondateur du groupe Gwendal. On retrouve toujours les influences qui ont fait le succès du groupe depuis les années 1970, aux tonalités irlandaises pour l'essentiel, bretonnes plus rarement, voire galiciennes. Cornemuses, bombardes, flûtes, violons, guitares, basse, percussions... tissent allègrement la trame de ce nouvel album. La chanson "La Nina del Norte" interprétée en espagnol (Hugues de Courson, Youenn Le Berre) rompt agréablement cette succession un peu convenue de compositions "celtiques" pour ne pas dire "interceltiques".

Yann Bertrand



Erik Marchand et Rodolphe Burger

Before Bach
Dernière Bande, Wagram

Ce disque est le fruit d'une rencontre improbable entre le rock atmosphérique de Rodolphe Burger (ex-leader de Kat Onoma) et sa guitare, le chant traditionnel breton d'Erik Marchand et le oud électrique de Mehdi Haddad. Conçu comme une longue jam-session, une étonnante expérimentation musicale live, cet album déploie ses méandres aux influences multiples. Les textes des chansons en breton ont été écrits sur mesure par Christian Duro. Dans la reprise de "Phobic Flights" on retrouve un texte en anglais d'Avital Ronell chanté par Rodolphe Burger dans son étonnant pour amateurs de croisements musicaux.

Yann Bertrand



Bep daou viz, du-se Tous les deux mois, chez vous

Les dates des festoù-noz, stages, veillées, festivals, concours...

Des interviews des acteurs de la musique bretonne d'aujourd'hui : musiciens, chanteurs, associations...

Des articles sur les recherches en cours en matière de musique et de chant traditionnels

Des reportages sur les événements marquants passés et à venir

Un regard sur les parutions les plus récentes



Musique Bretonne

N° 190 (daouvièzik/bimestriel)

MAE/MEZHEVEN

MALJUN 2005

Dastum - 16 straed/rue la Santé

35000 Roazhon/Rennes

PgZ/Tel : 02 99 30 91 00

Pir/Fax : 02 99 30 91 11

dastum@wanadoo.fr

www.dastum.net

Niverenn voullañ/N° d'impression

1215 ISSN 9241 3663

Niverenn ar bodad kemparek

N° de commission paritaire

0508 G 83 955

Renner an embann

Directeur de la publication

Charles Quimbert

Renner ar skridaoz

Directeur de la rédaction

Jacques Michenaud

Sekretourez ar skridaoz

Secrétaire de rédaction

Katell Chantreau

Maketenn/Maquette

Fabrice Véronneau

Ti-moullañ/Imprimeur

Aimco

Golo Coverture

Roué Waroch 2005

(photo : Myriam Jégat)

Kemeret o deus perzh en niverenn-mañ

Ont collaboré à ce numéro

René Abjean, Yann Bertrand, Katell

Chantreau, Aurélie Drillet-Rougier,

Christophe Ganne, Gilles Grall, Eva

Guillou, Bernard Hommerie, Anna

Jacquet, Myriam Jégat, Bernard Las-

bleiz, Jacques Michenaud, Arnel Mor-

gant, Christian Morvan, Charles Quim-

bert, Jean-Luc Ramel, Jean-Michel

Veillon, les pôles associées et les

antennes Dastum.

Digor d'an holl eo ar gelaouenn. M'ho

peus pennadoù-skrid da ginnig, deuit e

l'arempred ganeomp, dre bostel pe dre

belgouz. Pep hini a 90z libr da embann

e soñj dindan e anv personel.

La rédaction de *Musique Bretonne* est

ouverte à tous. Si vous avez des pro-

positions d'article, n'hésitez pas à nous

contacter : musique.bretonne@dastum.net. Les propos des articles publiés

engagent la seule responsabilité de

leurs auteurs.

dastum

La Gallésie en fête en 2005

Né en 1976 d'un concours de musique traditionnelle consacré au répertoire de Haute Bretagne, la 29ème Gallésie en fête aura lieu les 24, 25 et 26 juin 2005 à Montfort sur Meu et Monterfil. La Gallésie est au printemps gallo ce que la bogue d'or est à l'automne. Depuis ses débuts, elle parvient à conjuguer convivialité, qualité et originalité. Comme souvent dans les manifestations liées à la culture galloise, l'accent est mis sur le partage et la participation du public. Danse, palets, gouren et football gaélique, balades contées, concert, fest-noz et fest-deiz figurent au programme 2005.

Evénement à ne pas manquer, le trophée des Bois des anches : un concours de sonneurs de couple en nocturne, au creux du bois de la Bétangeais, préparé pour la circonstance.

La Gallésie 2005 sera aussi l'occasion quelques-uns des musiciens et des groupes les plus appréciés de la scène galloise, comme la formule innovante de la bande à Benny, leader des Traines Meuriennes ou le Chant à la Ronde avec Gilbert Hervieux, Jean-Yves Le Bot et Albert Poulain, parmi tant d'autres.

Les rendez-vous gallo de Monterfil sont aussi l'expression d'une Bretagne tournée vers l'extérieur et les cultures traditionnelles qui y sont invitées chaque année. Cette année Mukta, fusion indienne et Jazz, ainsi que Stok an dañs, une création du percussionniste Dominique Molard, s'arrêteront donc à leur tour au carrefour de la Gallésie.

Renseignements :

Au carrefour de la Gallésie, mairie, 35160 Monterfil, tél. 02 99 07 94 30, cdlg2@wanadoo.fr, ww.lagallesiemonterfil.com



Koumanantit ! Abonnez-vous !

1 an / 6 numéros / 6 niverenn : 21€ (27 € pour l'étranger / estrenvro)

2 ans / 12 numéros / 12 niverenn : 39 € (51 € pour l'étranger / estrenvro)

Un disque est offert aux nouveaux abonnés !

Votre CD de bienvenue (numérotez par ordre de préférence* - offre valable jusqu'au 31/10/05) :

- Grand Prix du disque Produit en Bretagne
- L'album anniversaire des 50 ans de Dastum
- Veillées en Bretagne (TYB N°6)
- BD Swing Orchestra : En concert que c'est !
- Bugel Koar

Anv bihan / Prénom : Anv / Nom :

Chomlec'h / Adresse : Kêr / Ville :

Kod-Post / Code postal : Bro / Pays :

* Dans la limite des stocks disponibles

FÊTE DE LA BOUÈZE

TADEN (22) - 1^{er} au 5 juin 2005



FEST NOZ



samedi 4 17h



cabaret-concerts 15h



GLOB BAL le bal des régions 15h



fest-noz de clôture 19h



dimanche 5 forum des luthiers

et aussi après-midi des enfants, randonnée charité, espace contes et chants, scène ouverte, stages de musique-chant-danse, expositions, conférence, veillées de pays...

ASSOCIATION LA BOUÈZE - BP 10218 - 35702 RENNES Cedex 7
02.23.20.59.14 - http://taden2005.laboueze.com

BOMBARD

Hag all

27 • 28 • 29 A VIZ MAE

KLEG'05

Breizh
Stadoù Unanet
China
Maroko
Kambodja
Nijer
Turkia



Abdeljalil
MARRAKECH
Jun 2001

